

Ville de Lille 

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2004.

La séance est ouverte à 17 heures 15 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire - Madame BOCQUET va faire l'appel.

(Madame BOCQUET procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGRÉAUX-VARLEZ, DA SILVA, MM. DECOCQ, DEGREVE, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LESERRE, Mme MAHIEU, MM. MARCHAND, MUTEZ, ORIOL, PECHARMAN, PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, MM. RICHIR, ROMAN, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : Mme DAVAL (pouvoir), M. LENGLET, Mme MALLEVILLE (pouvoir), MM. MAUROY, MOREAU, PARGNEAUX, Mme PHEULPIN-COQUEL (pouvoir). M. SINAGRA (pouvoir).

Madame le Maire - Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, nous ouvrons ce Conseil Municipal.

Je voudrais commencer par le Carnet, et par des nouvelles qui ne sont pas agréables et qui ont entraîné beaucoup de douleur chez certains des nôtres.

Je voudrais d'abord dire à Michelle DEMESSINE qui a perdu sa maman, Madame Norbert TERRY, il y a quelques jours, que nous avons pris part à sa peine et lui dire au nom du Conseil Municipal que toutes nos pensées ont été et sont encore avec elle.

Mme DEMESSINE - Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire - Je voudrais aussi vous dire que nous avons appris le décès de Monsieur Jacques HERBAUT, le Directeur Général de la Maison d'accueil des jeunes travailleurs de Lille, le 26 février dernier à l'âge de 54 ans.

Je salue ici son épouse, sa fille et sa famille.

Chacun, ici, connaissait Jacques HERBAUT, son dynamisme, son engagement dans nos quartiers, et sa disparition brutale nous a tous affectés.

Je voudrais vous rappeler qu'il était rentré en tant que directeur adjoint au CAL-PACT en 1967 s'occupant déjà des plus démunis, liant l'insertion et le logement ; qu'il a dirigé la MAJT en 1994 où il a mis en place avec une très grande intelligence et beaucoup d'innovation, ses compétences en matière d'action sociale pour le logement des jeunes, des plus démunis, mais aussi pour toutes les actions autour de ce logement, permettant ainsi la réinsertion de beaucoup d'hommes et de femmes de notre ville.

Il serait trop long de parler de toute son action, de tout son engagement et de sa participation à toutes les initiatives publiques, privées, associatives, auxquelles il a pris part dans notre ville, mais vu les témoignages qui sont arrivés à la Ville, chacun se rappelle de cet homme engagé et du caractère remarquable de son action.

.../...

Vous le savez aussi, Jacques HERBAUT était fortement impliqué dans la vie du quartier de Wazemmes où il a été conseiller de quartier de 1986 à 1995.

Etant membre de la Commission Habitat, il a particulièrement travaillé sur la rénovation des courées et à la mise en place de ce que nous appelons l'OPAH ciblé, c'est-à-dire la rénovation des logements insalubres, que nous a présenté récemment Marie-Christine STANIEC.

Jacques HERBAUT nous manque déjà beaucoup, et je voudrais redire à son épouse que nous sommes auprès d'elle, de sa fille, de toute sa famille, et lui dire que nous avons beaucoup pensé à lui hier soir.

Je vous remercie d'avoir été avec nous.

Il y a comme toujours dans ce carnet des nouvelles attristantes et aussi des moments de joie.

Je voudrais vous annoncer la naissance de Julie, fille de Brigitte LIVOYE-LOVERGINE, qui était jusqu'à présent Conseillère de quartier à Vauban, mais qui va changer de quartier.

Tout s'est bien passé pour Brigitte qui a eu un courage exceptionnel dans cette grossesse. Le bébé est magnifique et les parents sont absolument ravis.

Je voudrais lui redire ici toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur pour Julie.

Je vais dire quelques mots, mais quelques mots seulement car le Conseil municipal n'est pas le lieu pour engager un grand débat politique, sur les élections régionales et cantonales qui ont eu lieu hier et sur leurs résultats.

Je me contenterai de faire quelques remarques liées aux conséquences de ce scrutin dans notre ville et à l'analyse que l'on peut faire à partir du lieu où je me trouve en tant que Maire de Lille.

Tout d'abord, je pense qu'il faut se féliciter de l'élan civique et démocratique de nos concitoyens puisque, au niveau de la ville, il y a eu un taux de participation de 54,60% pour les régionales comme pour les cantonales au second tour des élections, soit 2 points de plus qu'au premier tour, tout en rappelant que nous sommes en deçà de la moyenne nationale.

Nous avons entrepris de regarder à nouveau les listes électorales car nous avons beaucoup de difficultés à avoir des retours sur les cartes qui ne sont pas récupérées par un certain nombre de Lillois ou d'hommes et de femmes qui ne sont plus lillois et lilloises et qui n'ont pas signalé leur départ.

Ce travail doit être fait car je continue à ne pas croire que, dans la ville de Lille, nous ayons 10% d'abstention de plus que la moyenne nationale.

Un premier travail a été réalisé qui a permis de radier de la liste des hommes et des femmes qui ont répondu qu'ils avaient déménagé, mais nous continuons à nous poser des questions sur ce faible taux de participation par rapport à la moyenne nationale.

Néanmoins, je me réjouis encore une fois que nous soyons par rapport aux dernières municipales à 7 points de participation au-dessus puisque nous étions alors à 47,4%.

.../...

Avec près de 52% des voix, la Gauche a remporté le Conseil Régional. Daniel PERCHERON et Bernard ROMAN qui conduisaient les deux listes du Nord et du Pas-de-Calais voient donc cette direction du Conseil Régional maintenue pour la Gauche avec un score tout à fait important de 52% malgré une triangulaire au second tour.

De la même manière, la Gauche garde le Conseil Général avec un score tout à fait inhabituel pour le Conseil Général du Nord qu'il faut saluer, le Parti Socialiste ayant la majorité absolue.

Je voudrais ce soir féliciter nos collègues de la Majorité municipale et de toute la Gauche qui ont été élus dans ces divers scrutins.

Bernard ROMAN au Conseil Régional. Vous comprendrez que je commence par lui vu le rôle important, majeur, qui a été le sien. Je voudrais lui redire combien nous étions heureux qu'il tire cette liste du Nord et combien le choix qui a été fait a été le bon, vu les résultats qui sont là. Nous savons qu'il conduira avec les autres élus du Nord et de Lille la politique qui a été présentée aux électeurs et sur laquelle il s'est engagé.

Je voudrais donc ce soir amicalement et particulièrement féliciter Bernard ROMAN.

Féliciter aussi Pierre de SAINTIGNON, Vice-Président du Conseil Régional, qui s'est beaucoup engagé dans le développement économique et auprès des salariés licenciés dans de nombreuses entreprises, et qui continuait encore cet après-midi auprès de l'entreprise Noroxo de Harnes, entreprise qui a profité des problèmes liés à la légionellose pour fermer son établissement.

Je le félicite donc chaleureusement.

Je félicite aussi chaleureusement Martine FILLEUL, déjà élue au Conseil Régional, chargée de l'apprentissage, ainsi que nos collègues Dominique PLANCKE et Ginette VERBRUGGHE qui, eux aussi, étaient membres du Conseil Régional.

Je pense qu'on peut dire que cette victoire est une victoire de toute la Gauche.

Je voudrais adresser mes félicitations à Jacques RICHIR qui est élu d'Opposition au Conseil Régional.

Je voudrais aussi dire quelques mots des élus au Conseil Général.

D'abord, saluer nos deux élus Conseillers Généraux membres de notre Majorité municipale : Patrick KANNER et Betty GLEIZER.

Patrick KANNER, c'est quasiment la superstar des cantonales puisqu'il a un score de 63,76% dans le canton sud-ouest, soit plus de 4 points supérieurs à 1998.

Betty GLEIZER l'a elle aussi emporté haut la main avec 56%, soit 3% de plus qu'en 1998 dans le canton nord-est dans lequel elle se présentait pour la première fois.

Je voudrais les féliciter tous les deux chaleureusement.

Je prends acte de l'élection en tant que Conseillers régionaux de Philippe BERNARD et d'Eliane COOLZAET, Conseillers municipaux représentant le Front National.

.../...

Avant de dire quelques mots sur ces élections, je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué dans notre ville à ce que ces élections se passent dans les meilleures conditions possibles.

Je remercie bien évidemment Ariane CAPON qui est Adjointe déléguée aux élections et qui a réalisé un travail permanent à la fois de préparation de ces élections mais aussi sur le terrain pendant ces deux scrutins.

Je remercie aussi tous les élus du Conseil Municipal qui se sont impliqués dans l'organisation de ces élections en tant que Présidents de bureaux ou assesseurs, tout en déplorant que la disponibilité ait été inégale d'un groupe à l'autre. Je ne veux pas faire de polémique sur ce terrain-là, mais j'en parlerai à chacun des Présidents de groupe parce que je pense que la démocratie implique que nous soyons capables, nous les élus, d'être présents dans les bureaux de vote, en tant que présidents et assesseurs pour faire en sorte que nous remplissions nos missions et que nous ne soyons pas obligés, comme cela a été le cas notamment pour le premier tour de remplacer des assesseurs qui, normalement, sont des élus désignés au Conseil de quartier ou des élus du Conseil municipal, par du personnel municipal qui est déjà extrêmement engagé par ces élections.

C'est l'occasion pour moi de remercier l'ensemble des services municipaux qui ont été concernés par ces élections sous la conduite d'Hervé BARRÉ, Directeur Général des Services, de Didier VANCAYZEELE et de François LOISEAU, Directeurs Généraux adjoints, qui ont assuré ces scrutins dans de très bonnes conditions.

Nous n'avons eu à déplorer qu'un seul incident sur lequel nous n'avons pas encore d'explication précise. Des petits coups de carabine, ou de grenaille, nous ne savons pas encore, qui ont été tirés sur une école à Wazemmes pendant le scrutin, heureusement sans blessés, et sans que nous ne puissions encore aujourd'hui dire ce qu'il en est.

Voilà pour les faits.

Quelques réactions par rapport à ces résultats, encore une fois en restant au niveau du Maire de Lille.

Je voudrais d'abord dire que, depuis plusieurs mois, même s'il nous était reproché de traiter ici la politique nationale, nous avons regretté une politique de régression sociale qui touchait de plus en plus de Lillois.

Cela a été vrai avec l'augmentation du chômage et avec la radiation d'un certain nombre de chômeurs. Je voudrais dire que, depuis le début de l'année, 3.000 RMIstes complémentaires ont été inscrits au Conseil Général parce que radiés de l'ANPE, soit en fonction des nouvelles règles d'indemnisation du chômage, soit en fonction de la réforme de l'allocation de solidarité.

Nous avons eu à subir les conséquences de la suppression des emplois jeunes, des subventions dans tous les domaines, aux associations, en matière sociale, en matière culturelle, en matière sportive, et nous vivons avec la même inquiétude que les Lilloises et les Lillois un certain nombre de réformes en cours. Je pense particulièrement à celles concernant l'assurance maladie, la santé, le Code du Travail puisque le projet de loi du Gouvernement mettrait à bas la règle du contrat à durée indéterminée et accroîtrait la précarité des salariés après une période où la mise sous le boisseau de la loi de modernisation sociale a constitué un feu vert extrêmement lourd pour les entreprises et pour les licenciements.

Nous l'avons vécu dans notre ville avec, par exemple, le dossier de l'entreprise Mossley à Hellemmes, et nous sommes aujourd'hui aux côtés des salariés d'Altadis, mais aussi de CEAC Tudor qui ont des inquiétudes pour leur avenir.

.../...

Nous avons dénoncé cette politique depuis plusieurs mois parce que ce n'est pas la nôtre, mais surtout parce qu'elle fait subir à beaucoup de Français, et particulièrement aux plus fragiles, des conséquences extrêmement graves. Et je pense que ce qu'ont voulu dire les Français hier, c'est qu'ils ne souhaitent pas que cette politique soit poursuivie, qu'ils souhaitent au contraire que le Gouvernement retire un certain nombre de projets, et peut-être, si cela était possible, répare des injustices ou les difficultés créées par certaines décisions qui ont été prises depuis deux ans.

Permettez-moi de dire aussi que je pense que les Français ont peut-être voulu faire un appel à la Gauche, notamment hier, le 28 mars, en allant voter plus nombreux et en faisant confiance aux hommes et aux femmes qui se sont présentés avec des projets clairs, nets, pour essayer dans les Régions et dans les Départements, dans le cadre de leurs missions et à condition que la loi de décentralisation ne limite pas leurs moyens financiers -ce qui est à craindre dans le projet de loi tel qu'il existe aujourd'hui- de mettre en place une politique de développement économique et de recherche abandonnée par le Gouvernement.

Essayer de contrebalancer dans les collèges pour les Départements, dans les lycées pour les Régions, la politique d'abandon de l'Éducation Nationale comme priorité.

Essayer de faire en sorte, en liant les subventions apportées aux entreprises aux conséquences sur l'emploi, de mettre l'emploi en priorité n°1, en s'associant et en combattant aux côtés des salariés lorsqu'un licenciement nous apparaît injuste ou qu'il est nécessaire d'aider au reclassement de ces salariés.

J'ajoute que les propositions qui ont été faites pour lutter contre les inégalités, que ce soit dans l'accompagnement scolaire, dans la gratuité des livres, pour ne prendre que cet exemple, un meilleur accès à Internet pour les jeunes, par les politiques d'accompagnement des familles, des personnes âgées au Conseil Général, par un accompagnement d'une politique culturelle aussi bien au Conseil Général qu'au Conseil Régional, il s'agit non seulement de contrebalancer les effets négatifs de la politique du Gouvernement, mais aussi d'affirmer que, dans le cadre de la décentralisation, il est possible d'avoir un autre projet.

Je pense, et c'est peut-être le dernier mot qui sera le mien, que ce que les Français ont aussi voulu nous dire, c'est que ce début de confiance exprimé vis-à-vis d'élus de Gauche, ils souhaitent sans doute le retrouver au niveau d'un projet au niveau national.

Si nous devons aujourd'hui en tirer une leçon collectivement, pour notre Ville, c'est que face à une société qui est de plus en plus dure pour les plus fragiles, où le toujours plus, le consommer plus, la rentabilité financière apparaît la ligne générale au détriment des valeurs qui sont celles de la France et celles que réclament aujourd'hui les Français, lorsque le clientélisme de la politique du Gouvernement alimente encore l'individualisme de ceux qui vont bien, et lorsque ces politiques de régression sociale entraînent un repli sur soi de ceux qui vont mal, nous avons, nous à Gauche, un seul devoir, celui de reconstruire un projet qui remette en avant des valeurs de justice, de responsabilité, de solidarité, valeurs qui sont celles qu'attendent les Français dans une période où ils doutent de l'avenir, dans un pays qui est montré du doigt par la Commission Européenne, non seulement parce que nos résultats économiques ne sont pas bons, mais aussi parce que nos déficits sont importants et parce que l'endettement de la France n'a jamais été aussi élevé.

Alors, en ce qui me concerne et, je crois, comme beaucoup d'entre nous, j'en tire l'idée que ce que nous ont dit les Français hier, c'est que nous sommes au début d'un retour de confiance et que nous avons besoin de réfléchir tous ensemble aux conséquences du 21 avril pour retrouver un projet qui redonne une ambition à notre pays, redonne du sens à nos sociétés et porte des valeurs, des vraies valeurs, et pas des objectifs essentiellement financiers.

.../...

En ce qui concerne la Ville de Lille, avec un score de 57,43%, Je pense que les Lillois ont souhaité, comme tous les Français, faire passer les mêmes messages, mais peut-être aussi dire à la Municipalité que j'ai le plaisir de diriger, et donc à l'ensemble de l'équipe municipale, qu'il y avait un accompagnement de la politique que nous menions. Pour nous, c'est bien sûr un encouragement, mais c'est surtout un encouragement à continuer à respecter nos engagements et à répondre à ce qu'attendent de nous les Lilloises et les Lillois, et notamment ceux qui sont aujourd'hui les plus fragilisés.

Il faudra d'ailleurs, jour après jour, que nous rappelions que la politique du logement dépend largement des crédits que le Gouvernement accepte de voter et donc de la priorité qui est la sienne en la matière ou non, Alain CACHEUX interviendra peut-être là-dessus tout à l'heure.

De même qu'en matière d'emploi, si nous pouvons contribuer comme nous l'avons fait en intégrant les emplois jeunes, comme nous le faisons en aidant à la création d'entreprises, en accompagnant les entreprises en difficulté, nous savons que c'est d'abord la politique nationale qui permet de créer des emplois alors même qu'aujourd'hui, dans notre pays, pour la première fois depuis vingt-cinq ans le nombre d'emplois a diminué. Nous sommes donc loin de là.

Je souhaite dire que le score d'hier soir est pour nous un encouragement. Nous avons obtenu 8 points de plus que lors des Municipales de 2001. C'est un score historique pour la Gauche à Lille. Depuis 1981, nous n'avons pas eu un score de cette nature. Je crois qu'il ne faut en tirer rien d'autre qu'un encouragement à continuer et à porter les valeurs qui sont les nôtres. C'est en tout cas comme cela que la Majorité municipale, dont je voudrais dire ici que je suis fière de chacun de ses membres, de son engagement dans notre Ville, et du travail qui est réalisé, c'est donc comme cela que la Majorité municipale a compris le message des Lilloises et des Lillois.

Je vous remercie.

(applaudissements)

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Merci, Madame le Maire, de me donner la parole.

Je pense qu'il est tout à fait normal de faire entendre la voix de l'Opposition, c'est un principe républicain. La République, c'est justement deux voix, la voix de la Majorité et la voix de l'Opposition, et en toute circonstance, cette Opposition doit exprimer son point de vue, mais aussi son sentiment.

Je vous ai écoutée avec attention et je reprendrai le plan de votre communication, plus brièvement bien sûr.

D'abord sur la participation. C'est vrai que nous devons être attentifs et nous battre les uns et les autres, d'autant que j'ai bien regardé comme mes collègues ce qui s'est passé au cours de ces derniers mois de campagne.

D'une part, nous avons ici, et c'est une vraie question sur laquelle il faudrait s'interroger, une démocratie participative que vous essayez de faire vivre de façon très dense. Il n'y a qu'à voir le livre qu'a écrit encore récemment le Recteur FALISE. Et c'est vrai que l'on peut s'interroger. S'il y a une propension à participer à cette démocratie participative, comment expliquer cet abstentionnisme ou ce désintérêt pour la démocratie représentative ? D'autant que, de part et d'autre, nous avons mené une campagne d'argumentation, de débat. J'ai, pour ma part, n'étant pas impliqué dans les régionales, organisé une réunion ici pour les Lillois, et d'autres l'ont fait aussi ailleurs. C'est donc un vrai souci que nous partageons avec vous.

.../...

C'est aussi l'occasion, prenant la parole, de pratiquer un usage républicain, et à mon tour, de féliciter tous les candidats collègues du Conseil Municipal, élus des listes régionales et cantonales. C'est aussi bien sûr l'occasion, vous le comprendrez Madame et chers collègues, de dire ma reconnaissance à nos candidats, en particulier nos candidats collègues du Conseil Municipal aux cantonales. Je pense à Loïc LESERRE et à Pascal LABBEE qui ont mené un combat courageux, digne, dans des terres très difficiles. Justement, par rapport au sentiment républicain, dois-je vous dire qu'ils ont été bien accueillis sur le terrain, sans doute par plein de gens qui n'ont pas voté pour eux... mais quand les Lillois parlent aux Lillois, et quand ils défendent leurs convictions, ils sont respectés et le courant passe. Alors, je suis particulièrement ému de leur dire que je sais et que je mesure le combat difficile qu'ils ont mené.

Enfin, à l'Opposition, nous n'oublions pas notre devoir, celui de représenter avant toute chose les 18.104 électeurs qui nous ont fait confiance.

Nous leur disons, mais j'aurai l'occasion de le leur dire cette semaine, que nous ne renonçons pas au combat, qu'il soit national ou municipal.

National, j'ai noté dans vos propos, Madame, le « clientélisme du Gouvernement », « la suppression du contrat à durée indéterminée », et je mesure combien nous aurons localement, en tant que soutien du Gouvernement, et peut-être au niveau national, à gagner la bataille de la communication avant même la bataille législative, car bien sûr il n'est pas question de supprimer le contrat à durée indéterminée.

Au plan municipal, je crois que personne ne doute que, la situation étant désormais clarifiée, nous nous retrouvons face à face les uns et les autres, et pour reprendre une formule qui ne vous étonnera pas, la Droite lilloise est sans doute au plancher, elle n'est pas au tapis !

Madame le Maire - Nous n'aurions jamais pensé cela, Monsieur DECOCQ.

Je ne vais pas rebondir sur le fond, mais votre intervention est l'occasion de dire deux ou trois faits.

Moi aussi, je veux saluer la manière dont la campagne a eu lieu à Lille. Cela me permet de saluer Monsieur LESERRE et Monsieur LABBEE. Comme lors des dernières campagnes, il faut saluer la façon dont nous savons nous opposer sur des projets, des programmes, et non pas par des attaques personnelles ou des coups que n'accepteraient d'ailleurs pas les Lilloises et les Lillois. Il faut la saluer parce que cela ne se passe pas ainsi dans toutes les villes, et cela montre la qualité personnelle de ceux qui se sont présentés à ces élections.

Je vous l'avais dit lorsque nous nous sommes opposés pour les Municipales, je le redis aujourd'hui aux candidats que je viens de citer, aussi bien Patrick KANNER que Betty GLEIZER, que Bernard DEROSIER, nous nous faisons cette remarque hier, et je crois que la démocratie et la République gagnent à la qualité de ce débat que nous avons su instaurer entre la Majorité et l'Opposition, et qui n'est pas oublié pendant les campagnes électorales, ce qui est toujours une très bonne chose.

Vous avez parlé de cette démocratie participative à laquelle nous tenons, non pas parce que nous considérons que les Lillois doivent choisir sur tout, nous sommes élus et nous avons à faire part d'un projet pour la Ville, mais parce que nous pensons que sur beaucoup de sujets, ils ont des choses à dire sur l'application de telle ou telle décision et sur la façon de la mettre en œuvre.

.../...

Nous aussi, nous y réfléchissons parce que, effectivement, nous le savons bien, plus un certain nombre de nos concitoyens sont assénés de coups, de difficultés, que ce soit le chômage, l'exclusion, l'échec de leurs enfants à l'école, plus ils ont du mal à s'exprimer. C'est le repli sur soi dont je parlais tout à l'heure.

En ce qui concerne la Majorité municipale, un de nos engagements pour cette deuxième partie de mandat est d'aller vers ceux qui, aujourd'hui, ne s'expriment pas d'eux-mêmes, et qui ont besoin qu'on aille vers eux, y compris parfois pour mettre en pratique leurs droits.

Je n'ai pas dit, Monsieur DECOCQ, que le contrat à durée indéterminée allait être supprimé, j'ai dit qu'auparavant c'était le contrat naturel, le contrat de droit commun, et que c'est cela qui était remis en cause aujourd'hui. Je sais bien que le contrat à durée indéterminée n'est pas supprimé, mais c'est déjà extrêmement inquiétant que ce contrat de mission permette à des entreprises d'embaucher pour trois ans, cinq ans, sept ans sans qu'il y ait ensuite de procédure de licenciement ou autre.

Voilà tout simplement ce que je voulais dire en confortant certains de vos propos, mais pas tous, vous le comprendrez fort bien.

Quelques informations rapides.

Un petit mot sur le lancement de la deuxième saison de Lille 2004. Vous savez que cela s'est bien passé puisque le 6 mars nous avons eu environ 10.000 personnes rue Faidherbe pour inaugurer la rue Nankin et 50.000 personnes à Wazemmes pour assister aux concerts et aux diverses activités le soir.

Nous avons pu inaugurer des expositions majeures dans toute la région, dont à Lille celle de Rubens et celle des artistes du Nord « On a choisi Rubens ».

Trois semaines après l'ouverture, 40.000 visiteurs ont déjà visité l'exposition Rubens et j'ai décidé -la presse s'en est fait l'écho et je l'en remercie- de faire en sorte que les hommes et les femmes du Nord/Pas-de-Calais, mais particulièrement les Lilloises et les Lillois, puissent avoir accès de la manière la plus sûre possible à cette exposition Rubens qui est extrêmement demandée, en offrant la gratuité de cette exposition le dimanche soir de 18 à 22 heures au Musée des Beaux-Arts, sachant qu'il faudra rentrer avant 21 heures et que ceux qui ne pourront pas rentrer recevront un billet pour ne pas avoir à refaire la queue un autre dimanche.

Je donne ces précisions parce qu'elles sont importantes pour que chacun ait envie d'y aller. De la même manière, les expositions qui ont lieu au Tri Postal, au Palais Rameau, à Sainte-Marie Madeleine et à l'Hospice Comtesse seront gratuites tous les jeudis soirs de 18 à 21 heures.

Des efforts très importants ont été faits sur les tarifs, ce que chacun reconnaît, avec des pass à 6 € qui permettaient dans la première saison de visiter 6 expositions avec le transport gratuit, 15 € pour les familles de 4 personnes et plus, les crédits loisirs que la Ville de Lille a mis en place pour les familles ayant les revenus les plus modestes, les concerts gratuits qui ont lieu chaque fin de semaine dans le cadre des Mondes Parallèles....

Au-delà de tout cela, nous avons souhaité faire cette offre particulière qui bénéficiera à tous ceux qui le souhaiteront, mais particulièrement aux habitants de notre ville. Je souhaitais donc en informer le Conseil Municipal.

.../...

Je voudrais aussi dire combien nous avons été heureux, et particulièrement les femmes élues au Conseil Municipal, que je salue, de recevoir ici 1.600 femmes pour le 8 mars.

Nous avons eu la chance d'avoir le témoignage autour du thème des Femmes et de la Culture préparé notamment par Catherine CULLEN, d'une quinzaine de femmes de notre ville, de l'art du chant à l'art plastique africain, en passant par les femmes de Magdala et la culture, et en écoutant des femmes qui se battent aujourd'hui pour la libération des femmes kurdes, jusqu'à de la musique classique. Nous avons pu passer une soirée particulièrement chaleureuse pour fêter les femmes, mais aussi pour reconnaître le rôle important qui est le leur dans la transmission des valeurs dans les familles, notamment des valeurs d'égalité des hommes et des femmes, et peut-être aussi de solidarité.

Je voudrais aussi vous dire que nous clôturons l'année de l'Algérie.

Avec l'Année de l'Algérie, il y a eu 61 manifestations programmées dans nos quartiers, 50.000 visiteurs. Là aussi, je voudrais remercier l'ensemble des associations qui, autour de Catherine CULLEN, ont préparé cette année ; remercier le Consul Général d'Algérie qui nous a beaucoup aidés, et vous dire que, comme nous l'avions fait pour le Maroc, nous sommes heureux de mettre en valeur les communautés culturelles présentes dans notre ville, dont nous savons qu'elles l'enrichissent de leur présence.

C'est l'occasion pour moi de vous annoncer que, lors du Monde Parallèle Pologne dans le cadre de Lille 2004, les 7-8-9 mai prochains, j'inviterai le 8 mai à midi l'ensemble de la communauté polonaise de la métropole ici à l'Hôtel de Ville pour rendre hommage à cette communauté qui nous a fortement aidés à reconstruire notre région et qui nous a défendus dans des moments difficiles, mais aussi pour fêter avec elle l'entrée de la Pologne dans l'Europe.

Vous savez que cette entrée aura lieu le 1er mai et que nous avons dorénavant un avenir à construire en commun.

Là aussi, c'est une façon de rendre hommage à ceux qui habitent notre ville depuis longtemps maintenant.

04/292 - Maroc - Aide d'urgence en faveur de la population suite au séisme de février 2004.

Adopté.

Avant de laisser la parole à Bernard ROMAN, deux phrases extrêmement importantes pour faire part de notre solidarité.

Tout d'abord, notre solidarité par rapport à la province d'Al Hoceima au Maroc qui a, vous le savez, vécu un tremblement de terre extrêmement important. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour adresser des messages de solidarité à Sa Majesté, à l'Ambassadeur du Maroc en France, mais aussi pour apporter le soutien de l'hôpital de Lille.

Je vous propose par ailleurs que nous votions aujourd'hui une subvention de 15.000 € destinée à la Fondation de Lille qui a ouvert un appel à la solidarité.

Mais je voudrais surtout vous annoncer que le 28 mai au soir, en accord avec les associations marocaines, nous réaliserons ici une soirée de solidarité avec ces associations. L'idée qui est la nôtre, après en avoir discuté avec ces associations, c'est de prendre en charge, en partie ou en totalité, un équipement, une école, un dispensaire, dont cette région a besoin, plutôt que d'envoyer des fonds complémentaires.

.../...

C'est donc dans ce cadre que nous organiserons cette soirée avec les associations.

Enfin, je veux dire que nous avons été extrêmement malheureux de la douleur du peuple espagnol frappé par les attentats du 11 mars 2004 qui ont fait près de 200 morts et de nombreux blessés.

Avec l'accord des Présidents de tous les groupes du Conseil Municipal, nous leur avons rendu un hommage devant l'Hôtel de Ville le 15 mars et nous avons accompagné la marche silencieuse organisée par les associations lilloises France-Espagne, et la Pena Los Flamencos le 20 mars.

Je voudrais dire à la population espagnole ou d'origine espagnole qui vit dans notre ville que nous restons aux côtés des familles qui sont touchées par ces douleurs atroces.

C'est l'occasion pour moi de dire, en faisant peut-être le lien avec ce qui s'est passé hier, que nous avons tous à réfléchir à la façon de construire un monde moins inégalitaire, où le partage des richesses sera moins injuste, si nous ne voulons pas vivre, après le 11 septembre et le 11 mars, de nouveaux événements comme celui-là, même si bien sûr rien ne peut justifier des actes terroristes, ni là, ni ailleurs, mais c'est quand même bien aujourd'hui une question qui se pose à tous les politiques dans notre pays, et en tout cas dans tous les pays développés.

Je donne maintenant la parole à Bernard ROMAN qui a une obligation juste après. Il souhaitait, et je l'en remercie, vous présenter le vote des taux, c'est-à-dire la délibération 141, chemise 10.

Chemise n°10

Rapporteur : Monsieur ROMAN,

Adjoint au Maire

FINANCES

04/141 - Exercice 2004 - Fiscalité Directe Locale - Vote des taux.

Merci, Madame le Maire.

Il s'agit en effet dans le dossier de la Commission des Finances, qui a été examiné en commission et qui n'a d'ailleurs pas donné lieu à des observations, d'attirer votre attention sur la délibération 04/141 qui nous amène aujourd'hui à voter les taux de fiscalité.

Je rappelle l'exercice. Nous avons voté le budget au mois de décembre et nous avons annoncé, à cette époque, que nous le faisons sans augmentation de la fiscalité, mais pour le faire, il fallait que nous estimions ce que seraient les bases fiscales, puisque la fiscalité, ce sont des taux appliqués à une base et les bases définitives ne nous sont fournies que le 15 mars, ce qui a été fait par l'intermédiaire des services fiscaux.

En fait, nous pouvons constater que nous avons été assez justes dans l'estimation de nos bases puisque, en maintenant les taux exactement au même niveau que ceux de l'année 2003, c'est-à-dire 34% pour la taxe d'habitation et 24,03% pour la taxe foncière, le produit fiscal attendu est d'un peu plus de 1 M€ supérieur à ce que nous avons estimé, c'est-à-dire une variation de 1% par rapport à nos estimations.

Donc, la proposition qui vous est faite par le biais de cette délibération, c'est de confirmer ce que nous avons proposé au mois de décembre, c'est-à-dire la non augmentation des impôts locaux à Lille en 2004, le maintien des taux au niveau de 2003.

.../...

Voilà Madame le Maire, très simplement et le plus pédagogiquement possible, ce que je souhaitais proposer.

Madame le Maire - Toujours aussi clair, Monsieur ROMAN.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - C'est donc le troisième acte du vote du budget. Je voudrais réitérer les remarques et les oppositions que je formulais il y a quelques mois et dénoncer la tartufferie de ce saucissonnement et surtout le discours lié à la « modération fiscale ».

Monsieur ROMAN pratique à merveille la litote, puisque « modération fiscale » ce serait faire preuve de mesure, alors que la Ville est, au contraire, caractérisée par l'excès de fiscalisme en la matière.

On ne peut pas dire, c'est le contraire de la réalité, que la fiscalité qui pèse sur les ménages est une fiscalité qui est faible et modérée.

Alors où est la vertu, où est la sagesse, où est la retenue en la matière ?

La modération, ce serait de diminuer, de rendre moins rigoureuse, plus supportable l'imposition aux Lillois.

Vous citez régulièrement cette phrase « gérer au mieux, gérer au plus près l'argent des Lillois ». Déjà sur Lomme, on pratique une politique d'augmentation des taux de fiscalité. C'est d'ailleurs lors du mariage avec Lomme qu'on avait promis de baisser les taux de fiscalité de Lille pour rattraper ceux de Lomme. Je vois qu'on n'en prend pas le chemin.

Vous avez rappelé l'augmentation des bases, vous évoquez même le poids des charges de centralité alors qu'il me semble que la Communauté urbaine de Lille existe depuis près de quarante ans.

Alors tout cela pour, finalement, nous proposer une stabilisation des taux qui est une augmentation de l'impôt que je relierai avec certaines dépenses qui se situent dans la DM2.

Vous parlez d'explosion culturelle, peut-être, mais j'y vois quelques dérapages avec le million d'euros supplémentaire inscrit pour la Maison Folie et dont on ne sait toujours rien sur la pérennité -c'est un peu comme les emplois jeunes de jadis- et l'effet de ciseaux permanent entre le fonctionnement et l'investissement, ce qui fait que j'ai vraiment le sentiment que notre Collectivité fonctionne pour elle-même.

Voilà, je ne vous étonnerai pas en vous disant ce soir que nous voterons contre les taux que vous nous proposez, à la fois parce que nous souhaitons une baisse des taux de fiscalité et parce que nous estimons que vous reniez vos propres engagements.

Merci.

Madame le Maire - Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Nous avons eu largement le débat sur le budget et je vais simplement vous expliquer le vote du Groupe d'Opposition.

.../...

Certes la modération fiscale pour la dernière délibération fiscale de notre déjà regretté Bernard ROMAN...

Monsieur Bernard ROMAN n'écoute pas, si ?...

M. ROMAN - Je bois vos paroles, Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Je ne vous en demande pas tant, mon cher collègue.

Donc, je crois qu'on pourrait avoir une forme d'élégance et, face à cette modération, s'abstenir, mais nous le respectons trop en tant qu'adversaire et c'est donc fermement que nous allons voter contre.

Madame le Maire - Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Je comprends que, manifestement, personne n'a eu le temps de préparer une intervention charpentée sur cette proposition...

(rires)

Donc, les arguments sont ou habiles comme les vôtres M. DECOCQ, ou complètement insignifiants comme ceux qui ont été développés auparavant par votre collègue d'un autre Groupe.

Alors, on peut critiquer les emplois jeunes de la Ville de Lille, mais aujourd'hui, ce sont 260 personnes qui sont sur un emploi en CDI ou en tant que titulaires, qui ont passé les concours, et qui se sont vus offrir des formations par un dispositif qui avait été mis en place.

Et moi, je préfère 260 personnes qui ont trouvé un emploi, parce que ce sont 260 familles qui ont obtenu satisfaction par rapport à l'avenir de leurs enfants, plutôt que les incantations qu'on entend de manière itérative au Conseil municipal et qui ne veulent rien dire.

Quant aux Maisons Folie, on les relie très souvent à Lille 2004, mais je veux redire qu'elles seront, après 2004, de magnifiques équipements de quartiers dans la ville de Lille et que ceux qui présentent toujours 2004 vu d'en haut devraient aussi, y compris en allant voir dans l'environnement des Maisons Folie et la manière dont les quartiers s'impliquent dans l'animation future des Maisons Folie, imaginer que ce sont des centres culturels, des centres de vie dans les quartiers qui, à Wazemmes et à Moulins, sont particulièrement attendus par les habitants.

Bref, je constate, Madame le Maire, que nous tenons nos engagements, qu'il y a deux ans, nous avons baissé la fiscalité à Lille -Monsieur BERNARD n'a pas eu le temps de travailler, mais il n'a pas eu le temps de se rappeler non plus que nous avons fait cela justement pour assumer l'évolution fiscale de la commune associée de Lomme- que l'année dernière nous avons fait une augmentation qui était inférieure à l'inflation et que cette année, nous sommes à 0%. Si vous n'appelez pas cela de la modération fiscale, je ne sais pas comment il faut l'appeler.

En tout cas, le taux de la fiscalité à Lille en 2004 sera celui de 2003, les impôts locaux des Lillois en 2004 seront ceux de 2003 et je crois qu'on peut s'en féliciter quand on voit tout ce qui se fait à Lille avec les produits de cette fiscalité.

Madame le Maire - Merci, Monsieur ROMAN.

.../...

Je mets donc au vote la délibération 141.

Qui vote pour : les membres de la Majorité Municipale

Qui vote contre : le groupe Union pour Lille et le groupe du Front National

Adopté à la majorité.

Merci.

04/142 - Exercice 2004 - Dotations complémentaires et nouvelles - Virements de crédits - Ajustement d'une autorisation de programme - Décision Modificative n° 2.

Adopté.

04/143 - Caisse de Crédit Municipal de Lille - Budget Supplémentaire 2003 - Information.

Le Conseil Municipal prend acte.

04/144 - Pouponnière Municipale - Budget 2004 - Approbation.

04/145 - Divers produits communaux - Admissions en non-valeur.

04/146 - Institut de Relations Internationales et Stratégiques (I.R.I.S.) - Organisation des Journées Européennes 2004 de Lille le 12 février 2004 - Subvention exceptionnelle.

04/147 - Institut Pasteur de Lille - Financement des investissements - Emprunt global de 5 millions d'euros - Garantie financière de la Ville.

04/148 - Equipement de la halle de glisse de Lille-Sud - Financement partiel sur la réserve parlementaire de M. ROMAN.

04/149 - Régie des Centres Municipaux d'Initiation Sportive - Demande de remise gracieuse.

04/150 - Vol au Musée des Beaux-Arts le 26 mars 2003 - Demande de remise gracieuse.

04/246 - Association METIS - Opération "20 ans de la Danse Africaine dans le Nord" - Subvention exceptionnelle.

Adoptés.

DECENTRALISATION

04/151 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

04/152 - Crédits décentralisés - Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

Adoptés.

.../...

INFORMATIQUE

04/153 - Transfert de la maintenance du logiciel OBSI OPENSAVE SOL BACK TRACK à la Société BULL.

04/154 - Renouvellement de la licence du logiciel de gestion des ressources humaines - Lancement d'un marché négocié avec la Société CIVITAS.

Adoptés.

Je passe la parole à Madame ESCANDE qui va nous faire part de changements parmi les Conseillers de Quartiers.

Chemise n°1

Rapporteur : Madame le Maire

04/120 - Séance du 15 décembre 2003 - Procès-verbal.

04/121 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

04/122 - Exercice de mandats locaux - Adjoint lommeois.

Adoptés.

04/123 - Commissions municipales - Composition - Modification.

04/124 - Représentation de la Ville dans divers organismes - Remplacement de Madame MERLIN.

Ces rapports sont retirés de l'ordre du jour.

04/291 - Conseil de quartier - Vacances de sièges - Désignation de membres.

Mme ESCANDE - Madame le Maire, mes chers collègues, il convient de remplacer et de pourvoir les postes qui sont devenus vacants pour diverses raisons dans les Conseils de quartiers. Nous avons plusieurs candidatures dans trois Conseils de quartiers.

Pour remplacer Mademoiselle Tounsia LEGHLID, la candidature de Madame Sophy CHARLES-PRODHOMME domiciliée rue du Chevalier de l'Espinard et, pour remplacer Monsieur Meftah DOUFFI, Monsieur Dominique EVRARD domicilié rue Destailleurs pour le Conseil de quartier du Faubourg de Béthune.

Mais nous n'avons pas perdu tout à fait Monsieur DOUFFI puisque nous allons le retrouver au Conseil de quartier de Wazemmes -il a tout simplement déménagé- où il remplacera Monsieur Hervé DUCROCQ.

Quant au Conseil de quartier de Vauban-Esquermes, pour remplacer Madame Brigitte LOVERGINE-LIVOYE, que je me permets aussi, à titre personnel, de féliciter pour la naissance de Julie, c'est la candidature de Madame Marielle DELATTRE qui est domiciliée rue de La Bassée.

.../...

Je pense que nous pouvons à la fois féliciter et remercier ces Conseillers de quartier d'avoir fait le choix de s'investir dans la vie locale quand on sait ce que cela représente d'investissement à la fois en temps et en énergie.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Madame ESCANDE.

Je pense qu'il n'y a pas de difficultés puisqu'il s'agit simplement de remplacer les partants.

Pas d'opposition : (non)

Adopté.

Merci.

Je vais maintenant passer la parole à Madame DA SILVA. Nous avons convenu de présenter de temps en temps le bilan d'établissements qui travaillent dans le sillage de la Municipalité et qui apportent beaucoup à notre ville. C'est le cas bien évidemment du Palais des Congrès et Mme DA SILVA va nous présenter, à l'occasion du bilan 2003, un petit document et un film sur le Palais des Congrès de Lille.

Chemise n°20

Rapporteur : Madame DA SILVA,
Adjointe au Maire

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

04/205 - Commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis de délégation de service public - Election des membres.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

04/206 - Fourniture et gestion des abonnements - Marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert.

04/207 - Remplacement de véhicules vétustes et développement du parc de véhicules non polluants pour la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes - Lancement d'un appel d'offres

04/208 - Achat de matériels d'espaces verts pour la Ville de Lille-Hellemmes-Lomme - Lancement d'un appel d'offres.

Adoptés.

GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX

04/209 - Travaux d'accessibilité aux sirènes du Réseau National d'Alerte - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

.../...

04/210 - Travaux de réfection de bardage au Centre Technique Municipal - Lancement d'un appel d'offres.

04/211 - Marché à bons de commande de prestations de nettoyage des vitres des bâtiments communaux - Lancement d'un appel d'offres.

04/212 - Agrandissement des vestiaires du service de la propreté publique - Lancement d'un appel d'offres.

Adoptés.

Madame le Maire, mes chers collègues.

Comme vous l'avez dit, Madame le Maire, vous avez souhaité mieux faire connaître l'un des équipements de la ville qui contribue au développement économique et touristique de la métropole.

Donc, Lille Grand Palais au service d'une politique ambitieuse.

Un tout petit peu d'histoire pour rappeler que Lille Grand Palais est né d'une véritable volonté politique, celle de Pierre MAUROY qui d'abord a consisté à faire en sorte que le TGV arrive au cœur de la ville, ensuite, de décider des équipements structurants qui permettront de capter les flux et de maintenir les visiteurs. C'est évidemment la construction de trois équipements majeurs que sont la gare TGV bien sûr, Eurailille et Lille Grand Palais.

Je précise quand même que cette vision et en tout cas cette décision politique ne faisait pas à l'époque l'unanimité.

Lille Grand Palais.

Aujourd'hui, c'est un concept qui reste encore unique en Europe, même si cela a donné beaucoup d'idées à d'autres villes, au cœur de la cité, avec trois métiers, on le voit, la partie jaune qui représente le spectacle pour le Zénith, la partie bleue que sont les congrès avec trois salles de 1 500, 700 et 300 places, plus une partie exposition de plus de 20 000m², tout cela sous un même toit. On peut passer de la partie spectacle à la partie exposition d'un bout à l'autre, sans sortir. Nous sommes donc vraiment dans un bâtiment unique avec trois possibilités de travail.

Le coût total du bâtiment a été de 65 554 000 €. Il a été financé par la Ville de Lille sur ses fonds propres et par un emprunt mais ont participé aussi le Conseil Général, l'Etat, le Ministère de la Culture, notamment pour le Zénith, et le FEDER.

Je précise toujours que le parking a été financé par la Communauté Urbaine et géré, non pas par Lille Grand Palais, mais par Vinci.

Lille Grand Palais, c'est une société d'économie mixte. C'est une SAEM dont le capital est détenu en majorité par les collectivités. Nous avons ici une répartition : la Ville est majoritaire avec 61%, le reste des actionnaires privés se répartissent entre les banques et deux sociétés comme Norexpo et Dalkia.

Les collectivités participent à la gestion du Palais des Congrès à travers les SEM, les EPIC, les régies municipales. Et Lille Grand Palais est lié à la Ville par un contrat d'affermage de 18 ans qui fixe les modalités, notamment en terme de loyer. Lille Grand Palais paie à la Ville un loyer fixe

.../...

qui doit correspondre à l'amortissement fiscal du bâtiment. Ce loyer fixe augmente de 150 000 € par an + un loyer variable qui est basé sur le résultat et ce loyer variable, la Ville l'affecte complètement à la modernisation de cet équipement. On le voit régulièrement, la fois dernière c'était le vote d'une cloison qui nous permet d'avoir des espaces un peu plus modulaires.

Lille Grand Palais est géré par un conseil d'administration et un comité stratégique. La Ville a sept représentants : Martine AUBRY, Pierre MAUROY, Pierre de SAINTIGNON, Eric QUIQUET, Pascal LENGLET, Jean-François SINAGRA et moi-même, ainsi que d'autres partenaires privés. Le comité stratégique est présidé par Patrick VAN DEN SCHRIECK, le patron de la CCI.

L'organigramme de Lille Grand Palais, ce sont 72 salariés permanents et, je le précise, un Président directeur général bénévole.

Dix ans déjà.

Que peut-on dire puisque c'est cette année que nous avons fêté le dixième anniversaire de Lille Grand Palais ?

Eh bien, que Lille Grand Palais se situe au top 5, aujourd'hui, des palais des congrès en France, que nous avons été le premier à être certifié ISO sur la totalité des métiers, que ce soit le congrès, l'exposition et le spectacle.

Que Lille Grand Palais, il faut le dire, assure son auto-financement, paie son loyer, ce qui est une particularité par rapport aux autres palais des congrès.

Et puis, je le rappelle, il participe très largement à l'image nationale et internationale de Lille.

Lille Grand Palais, acteur majeur du tourisme d'affaires.

Nous sommes dans un secteur économique qui s'appelle le tourisme d'affaires avec, pour l'année 2002-2003, 275 manifestations, un million de visiteurs et 9 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Lille Grand Palais génère un certain nombre de retombées, évidemment, économiques, on le voit bien, par son activité et par son activité indirecte. Je vous ferai grâce de tous les facteurs multiplicateurs ensuite mais on sait aujourd'hui que pour l'année 2003, en impacts directs, c'est-à-dire ce qui a été apporté par le Palais des Congrès, et indirects dans l'hôtellerie, la restauration et les sous-traitants pour l'année 2003, ce sont 29 millions d'euros et plus de 100 000 nuitées dans les hôtels.

C'est un impact social important, direct et indirect, de 440 emplois.

Mais ce n'est pas seulement un impact économique et social, c'est aussi un impact en terme d'image puisque c'est un carrefour d'idées et d'échanges et que beaucoup de manifestations qui se tiennent dans notre équipement sont évidemment relayées et retransmises.

C'est un impact touristique évident par le nombre de congressistes qui viennent à Lille Grand Palais, mais je dirai aussi que ce qui est intéressant c'est que l'on sait aujourd'hui très finement que 30% des congressistes reviennent dans une ville lorsqu'ils l'ont appréciée -je peux dire que c'est souvent le cas pour Lille- pour faire du tourisme de loisirs.

.../...

C'est aussi, même si je n'entrerai pas dans le débat de l'architecture, un des monuments importants visités, nous avons plusieurs centaines d'architectes du monde entier qui viennent visiter cet équipement de Rem Koolhaas.

La rançon du succès, si je puis dire, c'est malheureusement une saturation de nos espaces pendant les fortes périodes que sont traditionnellement dans nos métiers septembre, octobre, novembre, décembre, et puis février, mars, avril.

Je vous propose un petit graphique pour vous montrer que nous avons un déficit important en terme de mètres carrés si l'on compare à d'autres villes de France et que, pour mémoire, auparavant, à la Foire, il y avait 70 000m². Nous avons donc ce petit handicap mais pour le pallier et pour pouvoir optimiser les espaces dans les périodes creuses, nous avons décidé de créer un certain nombre d'événements qui nous permettent d'optimiser au maximum le lieu dans ces périodes creuses dans nos métiers, avec le salon Eurolan, le salon de la vie interactive, le salon de l'automobile qui sont nos propres créations. Donc, des produits séminaires qui ont été proposés.

Ce sont aussi un certain nombre de partenariats forts que nous avons mis en place grâce à des contrats européens avec nos voisins belges et anglais pour la promotion de la destination et un partenariat très fort aujourd'hui avec Eurostar qui propose, avec une campagne très forte auprès de 3 000 décideurs, la destination Lille Grand Palais avec un package qui comprend évidemment le train, la journée de séminaire et toutes les prestations de Lille Grand Palais. Cette campagne a été lancée et nous avons aujourd'hui un certain nombre de réservations avec le partenariat Eurostar.

Les perspectives à ouvrir à plus long terme, c'est évidemment d'augmenter la capacité d'accueil. Ce sera aussi de repenser à certaines charges et contraintes en ce qui concerne la maintenance de l'outil, l'amélioration du bâtiment, les chartes d'affermage, mais c'est aussi la création d'un bureau des congrès pour promouvoir la destination avec tous les partenaires.

Nous travaillons d'ailleurs avec Martine FILLEUL et d'autres collectivités sur un regroupement de tous les acteurs autour de la promotion de la destination Lille.

Je cite quelques événements marquants avec le traditionnel salon tissu premier qui est important puisqu'il a deux collections été/hiver. C'est un salon international qui est une vraie référence et qui fait aussi une troisième édition qui est le salon du futur sur les nouveaux textiles.

Il y a bien sûr les défilés où Lille Grand Palais se spécialise. C'est un engagement par rapport à tissu premier mais c'est aussi l'engagement de la Ville sur le Faubourg des Modes où nous allons devenir un pôle d'excellence en terme de mode et de défilé.

Ensuite, il y a d'autres manifestations comme le salon du ferroviaire où Lille se positionne très fortement.

Les Assises de la sécurité, je l'ai mis parce que c'est la modularité de l'équipement ; il était en effet important d'avoir le matin une manifestation sur les assises et le soir les Demoiselles de Rochefort, donc, la réactivité de l'équipe et la modularité de l'équipement.

Voilà. Etre présent dans tous les événements comme la grande tournée nationale des NRJ Music Awards, évidemment, le salon Tourissima.

.../...

Jusqu'en 2007, nous avons déjà 439 manifestations inscrites dont 156 congrès, ce qui est très important puisque c'est la base de l'activité, les expositions revenant régulièrement. On est donc plutôt assez fier d'avoir en portefeuille 156 congrès nationaux et internationaux dont des manifestations importantes comme les Semaines sociales qui vont réunir 4 000 personnes et qui seront très médiatisées à l'automne, mais également le salon Pneumologie, Neurosciences, deux très belles manifestations internationales comme le congrès SETAC sur l'environnement et la toxicologie et aussi le congrès de l'OMS sur les maladies mentales.

On ne pouvait pas être exclu de 2004 et évidemment nous avons choisi les couleurs de 2004 pour nous inscrire durablement dans le rayonnement de la métropole. Merci.

(applaudissements)

Madame le Maire - Je ne pense pas qu'il y ait de questions et je pense être votre interprète en remerciant Dorothee DA SILVA. Notre Palais des Congrès, depuis quelques années, devient une vraie référence en France. Il fonctionne, comme Madame DA SILVA vous l'a dit, de manière extrêmement performante et a des retombées de toutes natures dans notre ville, tant sur le plan économique que touristique, d'image et d'attractivité de notre ville.

Je voudrais insister particulièrement sur le rôle personnel de Madame DA SILVA dans la réussite de ce Palais des Congrès et la remercier de cette implication extrêmement forte qui fait que nous sommes aujourd'hui un des lieux favoris de congrès, avec des spécificités dans certains domaines, elle a parlé du textile, on pourrait aussi parler de la santé puisque nous avons de nombreux congrès médicaux qui confortent là aussi notre pôle santé.

Merci infiniment, non seulement pour ce bilan mais aussi pour votre action particulièrement efficace.

Mes chers collègues, je vous propose de donner maintenant la parole à Monsieur Alain CACHEUX qui présentera la délibération 176 sur le transfert de compétence habitat à la Communauté Urbaine.

Chemise n°14

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

04/171 - Participation financière de la Ville au ravalement de façade de l'Hôtel Académique des Facultés Catholiques.

04/172 - TRIANGLE DES GARES - Achat par la Ville à la copropriété de la Résidence "Les Studentes", rue Willy Brandt à Lille, d'une partie du lot 16.

04/173 - Ravalement de façades - Subventions.

Adoptés.

.../...

ACTION FONCIERE

04/174 - Servitude de cour commune - Opération "Promenade du Préfet".

04/175 - Relocalisation de l'Espace Matisse - Prise à bail auprès de la Société Espace Expansion de locaux situés dans le Centre Commercial Euralille.

Adoptés.

HABITAT

04/176 - Transfert de compétences en matière d'habitat à la Communauté Urbaine de Lille - Programme local de l'Habitat, actions actuelles et interventions foncières en matière d'habitat.

Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, vous avez sous les yeux une délibération qui est très administrative puisqu'elle se contente de reprendre une délibération type que la Communauté a donnée aux Communes pour se prononcer sur ce transfert de compétence.

Je voudrais profiter de l'occasion pour en dire quelques mots.

La Communauté Urbaine a décidé au mois de décembre dernier à la fois de poursuivre l'élaboration d'un plan communautaire de l'habitat mais également d'interroger les Communes sur le transfert d'un certain nombre de compétences en matière d'habitat.

Qu'acceptons-nous de transférer à la Communauté ?

Essentiellement trois choses.

D'abord, une compétence en matière d'approbation du plan communautaire de l'habitat. Il est vrai qu'il a pu y avoir au sein du Conseil communautaire un débat sur le point de savoir s'il fallait une compétence habitat globale pour approuver le PLH ou s'il suffisait de transférer cette compétence.

Ce qui est clair c'est que si nous ne décidons pas clairement que la Communauté est compétente en matière de plan communautaire d'habitat, nous ne pourrons pas approuver le document. Et nous avons déjà eu ce problème.

Nous l'avons eu en 1994 où nous avons élaboré un plan communautaire de l'habitat, nous étions d'ailleurs unanimes sur son contenu et, quelques jours avant l'approbation, la Préfecture nous a fait savoir que nous ne pouvions pas approuver ce document. Nous nous étions contentés d'en prendre acte unanimement et, bien entendu, ce document a servi de guide pour le travail que l'on mène en matière d'habitat depuis près de dix ans. Mais, pour autant, nous n'avons pas pu l'approuver.

Deuxième élément : nous décidons que la Communauté Urbaine est compétente en matière d'actions actuellement menées par la Communauté en matière d'habitat. Donc, nous sécurisons juridiquement un certain nombre de ces compétences. Certaines de ces compétences habitat sont incontestables. Depuis toujours, depuis sa création, la Communauté est compétente en matière de ZAC habitat. Depuis toujours, la Communauté est compétente en matière de logement social.

.../...

Mais il est vrai qu'un certain nombre d'autres actions menées par la Communauté, et en particulier pour l'habitat privé, sont incontestables. Pourtant, ces actions sont réalisées à la demande des Maires et à leur satisfaction, encore fallait-il sécuriser juridiquement et c'est l'objet de ce deuxième aspect de la délibération.

Troisième aspect : nous réalisons des avancées ponctuelles mais significatives en matière d'action foncière en direction de l'habitat et si j'en crois les demandes qui sont adressées depuis le mois de décembre au Président de la Communauté Urbaine, cela correspond à un besoin réel de la part d'un certain nombre d'élus.

Bien entendu, la délibération communautaire n'est qu'une première étape par rapport à une compétence qui est plus large de la Communauté. Je pense que cette compétence plus large interviendra à la fin de l'année 2004 lorsque nous approuverons le plan communautaire de l'habitat.

J'ajoute d'ailleurs que dans le cadre de la loi sur la démocratie locale, les communautés urbaines et plus généralement les établissements publics de coopération intercommunale vont être amenés à intervenir plus largement en matière de logement et d'habitat.

C'est pour moi l'occasion, Madame le Maire, mes chers collègues, de vous donner un certain nombre d'éléments d'information, ce que je vais faire très rapidement.

Comme Vice-Président de la Communauté chargé de l'habitat, durant le début de l'année 2004, comme d'ailleurs au début de chaque année, j'ai participé à des réunions de travail avec la Direction Départementale de l'Équipement sur la programmation du logement social en 2004.

Je veux vous faire part de mon inquiétude qui est très forte sur l'évolution des crédits qui sont en forte diminution au niveau de notre région Nord - Pas-de-Calais et donc au niveau du département du Nord et donc au niveau de la métropole.

Il est vrai que les crédits au niveau national sont en diminution de 8%. Il semble bien que nous ayons fait l'objet d'une répartition interrégionale particulièrement défavorable et donc il y a une forte diminution de ces crédits.

Bien entendu, ce n'est pas la diminution du livret A ni même la vente de logements HLM, ni même le recours aux fonds propres, tous les organismes n'ont pas énormément de fonds propres et même ceux qui en ont, lorsqu'ils les utilisent pour bâtir un certain nombre de logements, ils ne les utilisent pas à autre chose, ce n'est donc pas une ressource éternelle.

Donc, forte inquiétude sur ce que va être le rythme de réalisation des logements sociaux en 2004. Déjà en 2003, mais j'aurai l'occasion de le dire au prochain Conseil communautaire, on note une diminution très sensible. Cela est vrai pour la construction neuve, cela est vrai pour la réhabilitation, je ne vous donnerai qu'un chiffre : à la fin de l'année 2003, la Direction départementale de l'équipement qui est compétente avait en matière de PALULOS 1 400 logements en réhabilitation. La dotation 2004 ne permettra que d'en faire 1 000 et donc même pas de satisfaire l'ensemble des demandes qui sont en cours et qui sont acceptées.

Je veux le dire, puisqu'on évoque, compte tenu du résultat des élections régionales et cantonales, un grand ministère de la cohésion sociale comprenant notamment le logement social, il faut relancer la construction de logements sociaux et cela passe nécessairement par l'augmentation des crédits consacrés à la construction des logements. Le discours qu'on a entendu ces derniers mois consistant à faire des annonces de réalisation de logements alors que les crédits diminuaient ne me paraît pas très crédible.

.../...

J'aurai un autre élément d'information à vous fournir, Mme le Maire, et à l'ensemble de nos collègues, j'ai eu l'occasion de vous le dire il y a quelques jours : cette relance de la construction des logements sociaux est d'autant plus nécessaire que nous sommes dans une crise réelle du logement social et qu'un certain nombre d'éléments montrent que cela va se renforcer. J'évoque un seul cas et j'en aurai fini.

Vous savez que chaque année, dans le cadre d'un parcours résidentiel, un certain nombre de locataires quittent l'Office d'HLM que je préside. J'ai des informations très précises et nous calculons le nombre de départs chaque année par rapport au nombre de logements, on appelle cela un taux de rotation. Ces départs de locataires permettent de faire des attributions nouvelles et permettent aussi de faire des mutations, par exemple, pour des familles qui se sont agrandies à la suite de naissances et qui sont en situation de sur-occupation.

Il faut savoir que dans la deuxième partie de la décennie 90, le taux de rotation à l'Office de Lille était de 12,5 à 13% pour un parc de 18 100 logements dont 15 200 sur Lille, cela représente environ 2 500 attributions chaque année. Il y avait 2 000 attributions nouvelles et 500 mutations.

En 2002, ce taux de rotation qui était arrivé à 12% a diminué de 1%, il est passé de 12 à 11% sur un parc de 18 000 logements, cela veut dire 180 logements disponibles en moins.

En 2003, ce taux a à nouveau diminué de 1%, on est passé à 10%, cela fait donc 180 logements disponibles en moins.

Et ce que m'annoncent les services de l'Office et en particulier la Direction des politiques locatives, c'est que le bilan du premier trimestre 2004, c'est à nouveau une diminution de 30% du taux de rotation à l'intérieur du parc.

Nous pouvons faire ce bilan puisque -bien sûr, le trimestre n'est pas fini- les locataires doivent normalement respecter un préavis et nous savons donc parfaitement qui va partir dans deux jours mais également qui va partir fin avril et fin mai.

Cela veut donc dire que si cela se confirmait durant toute l'année -restons prudents-, mais si cela se confirmait, cela voudrait dire que nous avons perdu 5 points en taux de rotation et donc 900 logements pour un parc de 18 000 logements.

Nous arriverions à 1 600 attributions par an. Nous souhaitons progresser en matière de mutation, passer de 500 à 600 et donc, en quelques années, les attributions nouvelles passeraient de 2 000 à 1 000, nous aurions diminué de 50%. Et cela au moment même où le nombre de ménages augmente fortement.

Bien entendu, la population métropolitaine n'augmente pas mais nous savons que le nombre de ménages augmente, c'est le résultat d'un processus qu'on appelle techniquement la décohabitation des familles, c'est aussi le résultat des ruptures familiales, donc, le nombre de ménages augmente fortement, nous sommes passés en demandes de logements pour Lille Métropole Habitat de 4 000 qui était notre chiffre moyen dans la deuxième partie de la décennie 90 à plus de 6 500 logements aujourd'hui.

C'est pour moi l'occasion d'évoquer la gravité de la situation. Elle va empirer dans les semaines et les mois qui viennent parce que le bâtiment est un domaine où les délais de réaction sont incontournables.

.../...

Je souhaite donc qu'il y ait une franche relance de la construction de logement social de façon qu'un certain nombre de familles puissent sortir de la difficulté.
Mme le Maire, je vous remercie.

Madame le Maire - Merci, Monsieur CACHEUX.

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Madame le Maire, chers collègues, ne jamais baisser la garde, c'est ça le boulot de l'Opposition ... Vous croyez préparer une petite délibération intéressante sur laquelle je veux revenir, importante d'ailleurs, et on vous attend au coin du bois avec encore, au fond, ce n'est même plus une tentative de désinformation, c'est une vraie désinformation, mais je ne baisse pas la garde parce que j'ai appris à connaître les experts, quand ils sont experts socialistes, pardonnez-moi, cher collègue CACHEUX, et comme je pense qu'ils avaient préparé des antisèches pour la campagne électorale, j'avais préparé les miennes.

On parle de la diminution des logements sociaux. Il a raison. Effectivement, à la Communauté Urbaine et ailleurs, nous avons besoin de logements sociaux. On en a d'autant plus besoin que ces logements sociaux ont connu une vraie diminution, mais savez-vous quand ? Entre le gouvernement Balladur, 173 000 en 1993, et 122 500 quand ? je vous le demande, Monsieur CACHEUX. En 1999, gouvernement Jospin.

Si vous voulez aussi des chiffres pour le budget 2004, parlons des chiffres du budget 2004. Parlons du budget du parc locatif social : 458 M€, excusez du peu ...

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003, programme de rénovation : 250 M€.

On attend derrière moi, je comprends ... Je vous vois, Madame le Maire, indiquant à Monsieur CACHEUX « T'en fais pas, je vais répondre ».

Madame le Maire - Je ne vais pas répondre, Monsieur DECOCQ, sauf si vous y tenez vraiment.

Je veux dire simplement qu'il y a une information incomplète en choisissant bien les années, Monsieur CACHEUX apportera une information complète qui est d'ailleurs celle qu'ont comprise les électeurs hier. Nous ne sommes pas les seuls à mal comprendre ...

M. DECOCQ - Madame le Maire, trop ne peut manquer avec Monsieur CACHEUX, c'est un proverbe de marin. Mais, de mon côté, j'ai aussi un proverbe : on ne chasse pas l'éléphant ou le gros gibier avec du petit calibre. Donc, toujours sur mes gardes.

Madame le Maire - Là, franchement, Monsieur DECOCQ, on parle du problème majeur des Lillois et de beaucoup de Français.

M. DECOCQ - Bien sûr qu'il y a un problème majeur ! Nous sommes d'accord sur ce problème majeur.

Madame le Maire - Nous sommes sur un sujet majeur et cela mérite mieux que des gags !

M. DECOCQ - Attendez ! C'est trop facile !

173 000 en 1993, 122 500 en 1999.

.../...

Madame le Maire - On va vous donner tous les chiffres pour que tout le monde soit bien au courant.

M. DECOCQ - Et je pense que vous avez intérêt à les préparer pour le prochain débat communautaire parce que, effectivement, il prendra une tournure peut-être inattendue par rapport à celle qui était prévue.

Revenons maintenant à la délibération qui nous concerne ce soir.

Là, pour le coup, je ne peux que féliciter mon collègue CACHEUX, j'ai dit expert tout à l'heure, « expert socialiste », quelquefois un peu militant, quelquefois expert. Il a eu raison et il a bien décrit les choses, de façon un peu brève, parce qu'il est vrai que tous les collègues du Conseil Municipal ne sont pas à la Communauté Urbaine. Ces délibérations qui consistent à faire approuver dans les Conseils Municipaux tout un long débat au Conseil de Communauté Urbaine, cela a un petit côté fastidieux mais je crois que les uns et les autres -mon collègue CACHEUX l'a très bien fait-, par respect pour nos collègues du Conseil Municipal, nous devons nous remettre à la pédagogie d'explication.

Je ne reviendrai pas sur tout ce qu'il a dit.

Premier point : je me souviens que lorsqu'on avait approuvé cette délibération au Conseil de Communauté un grand quotidien régional avait titré : « Habitat, la fin d'un paradoxe ».

Nous prenions beaucoup de décisions à la Communauté Urbaine en matière d'habitat et de logement sans en avoir finalement officiellement le droit et nous étions en permanence confrontés à des critiques qui pouvaient être graves de la Chambre Régionale des Comptes.

Cette délibération qui nous est présentée ce soir, c'est d'abord une délibération de confirmation.

Ensuite, nous avons eu un consensus à la Communauté Urbaine sur le programme local de l'habitat mais pas sur la compétence. Il faut que nos collègues sachent ici que cela fait plus que des mois, cela fait quasiment des années que ce débat a lieu à la Communauté Urbaine. On ne le sent pas forcément ici à la Ville de Lille mais imaginez les nombreuses communes, de moyenne ou de plus petite importance, qui ont peur depuis de ne plus avoir la mainmise sur l'habitat dans leur commune.

C'est donc une délibération d'affirmation de la compétence communautaire sur le programme local de l'habitat.

C'est aussi, comme l'a dit notre collègue CACHEUX, une délibération d'intervention qui doit être prise comme telle, c'est-à-dire que, effectivement -et c'est à ce moment-là qu'il a parlé de logements sociaux- nous devons avoir une politique d'abord foncière plus diversifiée et plus offensive afin d'augmenter le nombre de logements neufs dans cette métropole et de répondre ainsi à la demande.

Alors, je voudrais terminer sur un point que notre collègue n'a pas commenté. Je pense qu'il aurait dû le faire, surtout que nous étions arrivés à un consensus, mais très fragile, cette délibération, nous l'avons votée et nous la voterons ici parce que c'est une délibération d'équilibre. Equilibre entre quoi et quoi ?

Contrairement à ce qu'on a pu entendre ou lire ici, je viens de vous dire quel était le souci de beaucoup d'élus et de Maires, le Conseil communautaire ne s'est pas doté ou n'a pas pris la compétence habitat. Pour être exact et précis, le Conseil de Communauté a opté pour le transfert d'une série de compétences en matière d'habitat comme notre propre délibération municipale le rappelle en employant le pluriel -nous avons assisté à des suspensions de séance et il a fallu des heures pour arriver à un après-midi complet- à compétences en matière d'habitat.

.../...

Il y a des enjeux et il est normal que les uns et les autres se battent au nom de leurs convictions.

Lors de la séance communautaire, le Vice-Président CACHEUX a bien parlé -je cite- « d'élargir et non de prendre ». Il est dommage que, quelques jours plus tard, il ait évoqué dans la presse le transfert de compétence habitat vers LMCU. Je ne cite pas le quotidien, c'était le 21 janvier 2004.

Cette contradiction dans les termes employés a jeté le trouble, c'est un peu normal.

En tout cas, je m'en tiendrai ce soir aux termes mêmes de cette délibération. Celle-ci précise bien que les Maires seront largement consultés dans le cadre de l'élaboration du PLH : rendez-vous individuels, convention contractuelle ...

D'autre part qu'ils conserveront -je cite- « des prérogatives de proximité, telles que la délivrance essentielle des autorisations d'urbanisme comme les permis de construire, ou leur rôle premier au sein des commission d'attribution de logements sociaux. »

Et voilà l'équilibre qui se trouve au cœur de cette délibération.

Il est donc nécessaire d'ajouter que toute modification de cet équilibre devrait passer l'épreuve -et nous savons maintenant ce qu'est ce terme de majorité qualifiée à la Communauté Urbaine depuis les subventions pour notre programme de l'Opéra jusqu'aux transferts de compétences-la majorité qualifiée, c'est devenu une aventure à la Communauté Urbaine.

C'est ce que nous devrions faire.

C'est pour cela que plusieurs Communes -ce qui n'est pas le cas de notre Ville mais cela ne nous porte pas grief- ont choisi de préciser les choses dans leur délibération, en faisant d'ailleurs référence à la loi sur les responsabilités locales qui va être votée.

J'ai dit à peu près l'essentiel de ce que je voulais dire pour ne pas faire trop long. C'est comme ça le travail communautaire, donc, soyez patients même un lundi soir où vous avez beaucoup de choses à faire. Nous sommes un peu plus disponibles; vous le comprendrez, donc nous regardons les délibérations avec attention.

C'est dans cet esprit que nous allons voter cette délibération ce soir, singulière dans son objet mais conjuguée au pluriel.

Madame le Maire - Merci, Monsieur DECOCQ.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Cette délibération de transfert de compétence pourrait paraître anodine puisque, effectivement, la Communauté Urbaine intervient déjà de manière massive en matière d'observation du parc de logements, en matière de participation à de nombreux organismes d'HLM, également en matière de planification de logements.

Il est vrai également que nous sommes préoccupés par deux problèmes : à la fois, le rythme de rénovation trop lent que l'on peut connaître sur la métropole et également la baisse préoccupante de la construction de logements. Cela a été rappelé à l'instant.

.../...

Pour autant, la Communauté est-elle l'échelon le plus pertinent qui soit de nature à faire en particulier par exemple baisser le stock de 100 000 demandes de logements HLM ?

Il est clair que la politique de relance en matière de construction est nécessaire voire vitale et malheureusement ce n'est pas le chemin que l'on prend en matière nationale quand je vois que les crédits de l'ANRU sont pris sur la construction de logements traditionnels.

Il reste qu'un certain nombre de problèmes sont prégnants, en particulier ceux du portage foncier que l'on se propose de faire supporter.

Nous restons également très soucieux de vos prérogatives, Mme le Maire, mais aussi des prérogatives de l'ensemble des Maires de la Communauté quant aux attributions de logements et quant aux attributions de permis de construire.

Finalement, cette délibération n'est qu'une régularisation de ce qui se pratique déjà, donc, nous mettons le droit en conformité avec les faits. Mais compte tenu des préoccupations exposées précédemment, compte tenu aussi du fait que vivre dans un HLM devient un luxe, quand la caution demandée et le montant des loyers ne suffisent pas, surtout quand on est Rmiste et que ce RMI n'est pas considéré par les bailleurs comme un revenu, cela engendre des cas difficilement solubles pour un certain nombre de ménages.

Donc, compte tenu de ces préoccupations mais également de l'échelon qui pourrait être -et nous restons là en stand by quant à l'équité et la cohérence- trouvé en matière d'habitat dans la métropole, nous nous abstenons sur cette délibération.

Madame le Maire - Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE - Madame le Maire, mes chers collègues, tout d'abord pour dire que je partage totalement l'analyse qu'a faite M. CACHEUX tout à l'heure et que nous voterons cette délibération sans aucune arrière-pensée ou demi-vote.

Pour autant, il nous semble nécessaire de bien prendre la mesure de cette situation. Alain a commencé à la décrire, cela a été repris tout à l'heure.

Sans être excessifs, nous pouvons dire que nous vivons une situation comparable à celle du début des années 50 de l'après-guerre sur le déficit de logements et de logements sociaux en particulier. Certes, pas pour les mêmes causes, mais avec les mêmes effets de déstructuration sociale qu'elle entraîne et auxquels nous devons répondre.

Nous sommes face à un état d'urgence.

Ce qui nous est proposé aujourd'hui, et c'est pour cela que j'ai dit que nous le votons, est une décision de caractère essentiellement administratif et juridique qui permet effectivement de renforcer le pouvoir des collectivités, dont Lille Métropole Communauté Urbaine en premier lieu, sur les politiques foncières anti-spéculatives et aussi d'élaborer dans les meilleures conditions le plan local de l'habitat.

Mais il semble aux Communistes qu'il faille se saisir de ce moment du transfert de compétence pour aller plus loin, plus vite, vers la reconquête d'un droit, celui de se loger et d'habiter en ville.

.../...

C'est pour cela que nous proposons -et c'est bien de commencer à le faire par nous, par la Ville, ensuite à la Communauté Urbaine, nous ferons les mêmes propositions- d'élaborer une véritable charte du logement social dans la métropole, s'appuyant sur les besoins d'aujourd'hui et non pas essayer de maintenir ou de transférer ce qui existait avant en l'améliorant sans prendre en compte tout ce qui a changé dans la ville.

Pour cela, nous proposons aussi une méthode qui serait celle d'établir de véritables états généraux du logement social -si le terme états généraux ne vous convient pas, disons assises du logement mais je préfère états généraux compte tenu de la situation de crise- avec tous les acteurs. Bien sûr, les élus des communes de LMCU, mais aussi les bailleurs sociaux, les locataires, et tous ceux qui sont demandeurs depuis plusieurs années d'accéder à un logement social.

Egalement avec la contribution de tous les chercheurs dont nous disposons dans nos grandes écoles et dans nos universités pour réécrire un concept nouveau du logement social.

Nous ne pensons pas que cela demanderait dix ans. En six mois, cela peut être fait, si cela part d'une volonté politique.

Nous pensons par contre que ne pas le faire ne nous permettra pas de dépasser la situation dans laquelle nous sommes qui est celle de l'impasse et en particulier de l'impasse sur laquelle avait conclu Alain sur le plan économique et sur le plan des financements.

Il faudra peut-être inventer d'autres formes de financements, pas seulement sur ce qui doit venir de l'Etat et des collectivités locales.

C'est à ce moment-là et avec les acteurs sociaux eux-mêmes qu'on pourra trouver d'abord et peser ensuite pour que cela change radicalement pour faire face à cet état d'urgence et pour arrêter la déstructuration de nos villes et des familles qui y habitent.

Madame le Maire - Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX - Deux séries de remarques.

D'abord sur la délibération relative au transfert de compétence, je pense que nous sommes largement d'accord. Christian DECOCQ a eu raison de rappeler que c'était une délibération d'équilibre. J'ajouterai d'ailleurs prise à l'unanimité et que, en tant que responsable de groupe, Monsieur DECOCQ a largement contribué à cette unanimité. Il se souviendra que ce n'était pas le cas de certains de ses amis à ce moment-là.

Je dois dire que par rapport à ce qui a été évoqué dans la presse, Monsieur DECOCQ, il ne faut pas toujours croire ce que dit la presse, vous le savez bien. Donc, je pense qu'il faut s'en tenir au texte que nous avons voté, qui évoque un certain nombre de compétences en matière d'habitat et non pas le transfert d'une compétence globale, même s'il y a parfois des raccourcis qui, sur ces sujets un peu sensibles, peuvent prêter à contestation et à difficulté.

Mais sur le transfert de la compétence, je pense que nous sommes largement d'accord.

Et, Monsieur DECOCQ, vous vous êtes largement mépris sur mon intervention relative au logement social, quand j'ai évoqué deux faits précis que je souhaitais porter à la connaissance du Conseil Municipal sur une programmation logement qui est difficile et également sur la diminution très importante du taux de rotation et donc des logements disponibles pour permettre à des demandeurs de logements d'être satisfaits.

.../...

Mon objectif n'était pas de prolonger la campagne électorale, très honnêtement. Il était de profiter de ce Conseil Municipal pour pousser un cri d'alarme.

Je ne souhaite qu'une chose, c'est qu'à travers des réorganisations, les crédits du logement social augmentent de manière significative et qu'on puisse répondre aux attentes des habitants. J'irai même, Monsieur DECOQ, un peu plus loin.

Vos chiffres sont exacts. Vous auriez d'ailleurs pu les compléter en disant qu'il y a eu une relance en 2001, mais vous vous êtes arrêté en 1999. Néanmoins, vos chiffres sont exacts.

Deuxième élément : j'ai plaidé pendant cinq ans, en tant que Parlementaire, pour la relance de la construction de logements sociaux. Je n'ai pas été complètement entendu.

Je dois d'ailleurs indiquer qu'un des membres du gouvernement qui m'a le plus soutenu sur ce dossier était Martine AUBRY.

Troisième élément : s'agissant de la référence que vous faites au bilan du gouvernement Jospin, moi, en matière de logement social, j'ai une position très claire, j'estime que nous n'avons pas été à la hauteur des enjeux en matière de logement social.

Nous avons pris beaucoup de mesures positives mais qui quelque part représentaient de l'homéopathie forte alors que, compte tenu de la difficulté, il aurait fallu un remède de cheval. Simplement, même si nous n'avons pas été à la hauteur des enjeux, depuis deux ans, on nous a démontré qu'on pouvait faire infiniment plus mal.

Je n'évoque pas par exemple la baisse des crédits APL. J'ai évoqué la construction de logements sociaux. Je pourrais prendre des dizaines d'autres mesures qui ne vont pas dans le sens de la satisfaction de la population.

Donc, pour moi, ce n'était pas des propos polémiques, c'était simplement profiter de l'occasion pour alerter mes collègues sur la gravité de la situation et souhaiter qu'à travers un certain nombre de mesures, dont vous conviendrez que vous en avez plus la responsabilité que nous aujourd'hui, des avancées soient réalisées.

Je vous remercie, Madame le Maire.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur CACHEUX.

Effectivement, les faits sont bien rétablis et aussi l'espoir que les crédits permettent de répondre aux besoins de nos concitoyens, notamment à Lille.

Je mets aux voix cette délibération sur le transfert de la compétence habitat à la Communauté Urbaine.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui s'abstient : le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Merci.

.../...

04/177 - Opération programmée d'amélioration de l'habitat "lutte contre le logement insalubre" - Conditions d'attribution et de versement des primes complémentaires de la Ville et de la Région pour le financement des travaux de sortie d'insalubrité.

Adopté.

Je passe maintenant la parole à Madame KECHEMIR.

Chemise n°7

Rapporteur : Madame KECHEMIR,
Conseillère municipale déléguée

INSERTION - LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

04/136 - Subvention exceptionnelle destinée à une association à caractère social dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité 2004.

Adopté.

Je voudrais profiter du vote de la délibération 04/136, relative à une subvention exceptionnelle pour la remise en état du resto-bus des Restos du Cœur, pour faire le point sur la campagne hivernale.

Tout d'abord, contrairement à ce qui a été annoncé il y a quelques semaines sur les ondes d'une radio nationale, les restos du cœur ont mené leur campagne jusqu'à la fin mars, malgré leurs inquiétudes quant à un risque de rupture de stocks face à une fréquentation plus importante cette année de personnes en situation de précarité.

Toutefois, la tournée des dix centres de distribution des restos du cœur que j'ai menée sur le territoire de Lille, ainsi que celui du libre-service solidarité du Secours Populaire Français, nous montre une augmentation significative du nombre de personnes en situation de précarité telle qu'elles sont obligées d'avoir recours à ces associations pour subvenir à leurs besoins ou boucler leur budget de fin de mois.

Pour les restos du cœur, 1.236 familles supplémentaires ont fait appel à leurs services lors de cette campagne, soit 30% de plus qu'en 2003. Ce sont 956 familles supplémentaires qui ont été aidées de janvier à mars 2004 par le Secours Populaire par rapport à 2003.

Les premières analyses font apparaître une très forte augmentation de jeunes et de personnes de plus de 50 ans, ainsi qu'un nombre conséquent de femmes seules avec enfants.

La part des personnes sans ressources augmente elle aussi de manière alarmante.

Outre les demandeurs d'asile qui sont bien ciblés en terme d'accueil sur le quartier de Moulins, une nouvelle population a fait exploser la demande d'aide alimentaire et vous y avez fait allusion dans votre introduction.

.../...

En effet, les structures caritatives ont attiré notre attention sur le fait qu'elles accueillent de plus en plus de demandeurs d'emploi qui se sont vus sans ressources au 1er janvier 2004 avec l'application du nouveau régime d'assurance chômage.

Les nouvelles conditions d'octroi de l'allocation spécifique de solidarité d'une part et de l'allocation de retour à l'emploi d'autre part, ont laissé un certain nombre de demandeurs d'emploi sans ressources, car certains n'ont pas automatiquement droit au RMI ou ont une période de carence avant de pouvoir bénéficier de ce dernier.

Par ailleurs, nous avons également commencé à mesurer la répercussion de ces mesures sur les aides facultatives accordées par les Mairies de quartier et la Commission de Secours de notre ville.

Nous craignons aujourd'hui de n'être qu'au début d'un processus, car le principal impact de la réduction de la durée d'indemnisation des ASS se manifesterà en juillet 2004.

Juste un chiffre. En effet, nous savons qu'au niveau national quelque 250.000 demandeurs d'emploi sont sortis du système d'assurance chômage en janvier 2004 du fait du durcissement des nouvelles règles d'indemnisation, ce qui fait passer la proportion de chômeurs indemnisés de 54,5% en 2003 à 44,9% en 2004. Cela laisse présager une situation difficile dans notre région et dans notre ville.

C'est pourquoi nous souhaitons vous faire part de notre inquiétude face à ces chiffres alarmants qui montrent les situations difficiles dans lesquelles vivent plusieurs milliers de Lillois.

Cette situation nous incite à la fois à continuer d'interpeller l'Etat sur sa responsabilité première de garant de l'accès de tous aux droits fondamentaux qui reste de sa compétence mais à être présent également dans une démarche de solidarité avec ces populations.

Il s'agit pour nous, non seulement d'apporter des moyens financiers à ces structures, mais également dans le cadre de la campagne alimentation de la Ville, en lien avec Danielle POLIAUTRE et en partenariat avec des associations comme le Secours Populaire, la CMAO et d'autres de travailler également au droit à une alimentation de qualité pour tous, en vue, en autres, de résoudre les problèmes de carences alimentaires trop nombreuses chez ces publics.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Madame CULLEN.

Chemise n°21

Rapporteur : Madame CULLEN.
Adjointe au Maire

CULTURE

04/213 - Acquisition d'une œuvre d'Ewa Korczak-Tomaszewski - Commande pour la maison folie de Wazemmes.

04/214 - Attribution de subvention à la Malterie et avenant à la convention financière.

.../...

04/215 - Saisons Internationales - Accueil d'artistes en résidence au Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Défraiement des artistes.

04/216 - Réhabilitation de la salle des Fêtes de Fives, 91 rue de Lannoy - Lille.

04/217 - Palais des Beaux-Arts - Adhésion à la Société Française d'Archéologie.

04/218 - Palais des Beaux-Arts - Exposition Rubens - Avenant n°1 à la convention de coproduction signée entre la Ville de Lille et la Réunion des Musées Nationaux.

04/219 - Palais des Beaux-Arts - Adhésion à l'A.R.R.E.P. association Nord/Pas-de-Calais des Responsables de Communication et de Relations Publiques.

04/220 - Palais des Beaux-Arts - Acquisition d'œuvres d'art.

04/221 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Société Mercedes Benz Lille.

04/222 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Société Semences de France.

04/223 - Palais des Beaux-Arts - Convention Liant la Ville de Lille et le Crédit Immobilier de France.

04/224 - Palais des Beaux-Arts - Exposition Christian de Portzamparc - Convention de mécénat liant la Ville de Lille et la Société Générale.

04/225 - Palais des Beaux-Arts - Exposition Christian de Portzamparc - Convention de mécénat liant la Ville de Lille, l'Association Lille Horizon 2004 et VINCI.

04/226 - Musée d'Histoire Naturelle - Réaménagement muséographique - Sollicitation de subvention.

04/227 - Musée d'Histoire Naturelle - Enrichissement du fonds ethnographique - Projet d'acquisition d'objets de collection.

04/228 - Musée d'Histoire Naturelle - Opération "Crédit-Loisirs" - Renouvellement de la convention de partenariat avec la Mission Locale de Lille.

Adoptés.

04/229 - Partenariat entre le Musée de l'Hospice Comtesse de Lille et l'Hôpital Notre Dame de la Rose de Lessines (Belgique) - Programme Interreg III - Engagement de la Ville de Lille.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

04/230 - Conservatoire National de Région - Rémunération des vacances des intervenants aux concerts, stages et classes de maître.

04/231 - Conservatoire National de Région - Droits de scolarité - Modification.

04/232 - Conservatoire National de Région - Concert "Piccolo, Saxo & Cie" les 26, 28 et 29 juin 2004 au Théâtre Sébastopol - Tarification.

.../...

04/233 - Conservatoire National de Région - Protocole de décentralisation - Subvention de l'Etat - Admission en recettes.

04/234 - Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Acquisition de trois œuvres d'art dans le cadre de l'exposition "Ma HAN, Yi LING, Ling FEI - 3 artistes chinois en résidence".

04/235 - Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Demande de subvention auprès du Centre National du Livre - Admission en recettes.

04/236 - Projets Cultures Urbaines - Subvention de la Ville à l'association 15.8.

04/237 - Projets Cultures Urbaines - Subvention de la Ville à diverses associations.

04/238 - Projets Cultures Urbaines - Opération "Dix Vagues à Lille-Hellemmes-Lomme 2004" - Deuxième volet - Subvention de la Ville aux associations "Colères du Présent", "Latitudes contemporaines", "A Chahuter" et "Métalu".

04/239 - Projets Cultures Urbaines - Avenant n° 4 à la convention d'attribution de subvention à l'association Aventure Accordéon.

04/283 - Subventions aux Associations Culturelles dans le cadre de Lille 2004.

04/284 - Subventions aux associations culturelles et avenants aux conventions financières

04/287 - Salle des Fêtes de Fives - Gratuité accordée à l'association "Lille Horizon 2004".

04/288 - Association Lille Horizon 2004 - Avenant aux conventions de mise à disposition des lieux de programmation.

04/289 - Palais des Beaux-Arts - Exposition Rubens - Avenant n° 1 à la convention de coproduction signée entre la Ville de Lille et la FNAC.

04/290 - Participation à l'opération nationale "Emmène tes parents au musée".

04/293 - AERONEF II - 2ème tranche de travaux - Modification du coût budgétaire - Avenant n° 1 à la convention de mandat - Autorisation de signature.

Adoptés.

Madame le Maire, mes chers collègues, les deux Maisons Folie de Lille, que beaucoup d'entre nous ont pu admirer les 6 et 7 mars derniers, sont des lieux de création artistique et de développement de projets culturels, des lieux de fête et d'invention d'un nouvel art de vivre.

Mais ce sont tout d'abord des maisons, c'est-à-dire des lieux de vie, de convivialité et de rencontres entre artistes, associations et habitants.

Les Maisons Folie seront dirigées par deux maîtres de maison, nommés par la Ville, entourés d'une petite équipe, qui auront pour mission d'assurer leur bon fonctionnement.

En 2004, elles sont investies par Lille 2004. Nous ne reviendrons pas aujourd'hui sur les événements nombreux et ô combien foisonnants que l'équipe de Lille 2004 nous prépare.

.../...

En 2005, les Maisons Folie seront programmées par les maîtres de maison sous la responsabilité de la Ville, avec la participation active de représentants du milieu associatif, des artistes et des habitants.

Les Maisons Folie sont d'abord un outil mis à la disposition de projets. Les artistes, professionnels ou amateurs, porteurs d'un projet retenu et financé, pourront utiliser la Maison Folie pour l'élaborer, le développer, éventuellement le montrer au public. Après, la place sera laissée au projet suivant.

Ainsi, la Maison Folie est une plate-forme interactive de rencontres et de fédération des énergies de créateurs internationaux, nationaux et locaux, d'associations et d'habitants.

En 2005, que trouverons-nous dans les Maisons Folie ?

Les espaces de convivialité, on pourrait dire comme à la maison, mais en plus grand, avec leur cuisine et leur salle à manger, sont dédiés aux associations et aux habitants pour des repas et fêtes de quartiers.

Ils permettront de se rencontrer, de communiquer, d'imaginer des projets et de discuter avec les artistes présents.

Cela donnera aussi la possibilité d'échanger et de partager entre générations. Enfants, ados, adultes et seniors pourront organiser des animations, le dimanche par exemple ou à l'occasion de fêtes spécifiques, de grands repas avec les artistes en résidence parmi lesquels de grands noms connus dans le monde entier ou de jeunes artistes émergents, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs.

La Maison Folie sera une utopie en mouvement, toujours avec l'idée folle de faire se rencontrer la culture vécue et la culture cultivée. Ainsi, un habitant du quartier pourra présenter au maître de maison un projet de repas ou une proposition d'organiser une fête dans la Maison Folie.

Un responsable d'association souhaitant préparer un spectacle de musique, de théâtre ou de danse pourra bénéficier des espaces et outils techniques de la Maison Folie pendant plusieurs semaines pour monter son projet, qu'il pourra ensuite présenter, soit dans la salle de spectacles de la Maison Folie de Wazemmes, soit dans une autre salle de la ville.

Le mercredi après-midi ou au cours des vacances scolaires, les enfants sont accueillis dans des ateliers de la Maison Folie pour préparer un projet d'exposition à l'initiative d'une association ou d'un artiste en résidence. Ils viennent aussi dans le temps scolaire avec leurs enseignants pour écouter un conteur, s'initier aux saveurs des cuisines du monde, participer à la création d'un spectacle proposé par une association ou confectionner masques et déguisements pour un week-end carnaval.

En somme, la Maison Folie apportera un plus à tous ces projets, soit en mettant à disposition des locaux de réunion, de répétition, de convivialité, soit en apportant une aide personnalisée à la concrétisation de telle ou telle initiative comme l'organisation d'un week-end thématique, soit en permettant à d'autres personnes, habitants, artistes, de s'associer à un projet de spectacle multiculturel.

Nous avons aujourd'hui les noms des deux maîtres de maison : Didier BOISGARD pour la Maison Folie de Wazemmes qui a été, entre autres, Directeur artistique des anciens Abattoirs de Marseille de 1989 à 1994, puis Directeur artistique du Cargo de Marseille de 1995 à 2000 et Jean-Baptiste HAQUETTE pour celle de Moulins, Directeur artistique de la Noche, Directeur artistique et technique de l'association RIF, Régisseur de la Marmite Nord/Pas-de-Calais.

.../...

Tous deux préparent actuellement le projet de programmation pour 2005, nous en reparlerons quand leurs projets seront prêts.

12 Maisons Folie ont ouvert ou vont ouvrir leurs portes en 2004 dans la région, ou plutôt l'Eurorégion puisqu'il y en a 3 en Belgique.

Cela constitue un véritable choc culturel car ces Maisons entreront évidemment en réseau. Elles vont pouvoir échanger, coproduire, faire connaître les troupes et les artistes sur tout le territoire. Et il y en aura d'autres, nous en sommes convaincus.

Deux espaces, dans le sud de l'Angleterre, ont déjà demandé l'obtention du label Maison Folie.

Voilà, des Maisons pleines de vie et de surprises pour conjuguer la création artistique avec les préoccupations d'aujourd'hui grâce à des moments de découverte, de plaisir et de convivialité, ce nouvel art de vivre symbolisé dorénavant par la présence dans notre ville de nos 2 Maisons Folie.

Merci.

Madame le Maire - Merci beaucoup Madame CULLEN. C'est une réponse aux questions qui ont été posées tout à l'heure sur la pérennité des Maisons Folie et la façon dont elles vont fonctionner.

Je crois que nous avons là deux très beaux outils, à la fois au service des habitants, des artistes et puis aussi pour accueillir dans nos quartiers l'excellence qui viendra du monde entier comme on commence à voir les premières demandes arriver.

Merci beaucoup.

Monsieur SULMAN, vous avez une délibération 201.

Chemise n°18

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

SANTE

04/200 - Subvention 2004 - Animation du nouveau dispositif "échangeurs/récupérateurs de seringues" de la Ville de Lille : ADNSEA - Espace du Possible (ELLIPSE).

Adopté.

04/201 - Université Charles de Gaulle Lille III - Réalisation d'un outil d'observation "Réseau de Santé Communautaire à Lille-Sud auprès de personnes en difficultés".

Madame le Maire, mes chers collègues, la Ville de Lille, comme toutes les Villes, n'a pas de compétence en matière de santé, mais nous avons voulu avoir dans ce domaine une action exemplaire sur trois thèmes qui ont été repérés par l'Observatoire régional de la santé et qui sont considérés comme prioritaires par les programmes régionaux de santé.

Ces trois thèmes sont : santé et précarité, santé des enfants et des jeunes, conduite de consommation à risque.

Nous n'avons évidemment aucune compétence en matière de soins, mais notre rôle concerne la prévention, l'éducation à la santé, l'accès aux soins.

.../...

Pour ce faire, nous avons initié des Ateliers Santé Ville pour chacune des priorités que j'ai mentionnées.

Ces Ateliers Santé Ville regroupent les associations, les institutions, les professionnels et les habitants. Ils se réunissent très régulièrement, environ tous les mois et demi, pour se connaître, pour mutualiser les moyens et aussi pour être plus efficaces.

Nous avons ainsi écrit collégialement un guide d'intervention en milieu scolaire pour les consommations à risque, et nous finalisons actuellement un autre guide méthodologique pour l'éducation à l'alimentation.

Nous sommes également en train de réaliser, avec les associations, un guide d'autoévaluation des actions.

Le meilleur moyen d'améliorer la santé des habitants est de créer des réseaux de santé communautaires où, dans un même quartier, sont impliqués les médecins, les centres de soins infirmiers, les assistantes sociales, les pharmaciens, les autres paramédicaux, les kinésithérapeutes, les dentistes, les associations qui oeuvrent dans le domaine de la santé ou dans les domaines sociaux et les habitants.

Ces réseaux de santé communautaires ne font pas partie de la tradition française, en tous cas, ils ont du mal à s'implanter, alors qu'ils donnent des résultats assez remarquables dans d'autres pays comme le Canada.

Avec l'appui de Madame le Maire, nous avons voulu connaître les pratiques de santé des gens qui bénéficient actuellement de la CMU et nous avons voulu réaliser une étude de faisabilité d'un tel réseau communautaire sur le quartier de Lille-Sud.

Cette étude sera réalisée par une équipe d'étudiants en DESS de Lille III, sous l'autorité d'un chercheur et d'un enseignant de haut niveau, reconnu nationalement, Monsieur Philippe BATAILLE, qui est d'ailleurs l'auteur de nombreux ouvrages notamment en matière de santé et d'un ouvrage récent sur le cancer.

Nous avons pensé que la porte d'entrée pour cette étude devait être les jeunes de 13 à 25 ans, car il existe un réel malaise chez ces jeunes ou pour un certain nombre d'entre eux qui sont en difficulté et qui ressentent un mal-être important.

Grâce à cette étude qui doit être normalement terminée fin juin et dont les conclusions définitives doivent avoir lieu en octobre, nous espérons aboutir ainsi à un certain nombre de préconisations pour la mise en place du réseau de santé communautaire de Lille-Sud et avec des adaptations évidentes aux autres quartiers de Lille.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter cette délibération.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci.

Il n'y a pas d'opposition ?

Monsieur SAVOYE, je vous en prie.

.../...

M. SAVOYE - Madame le Maire, mes chers collègues, je dois dire qu'en prenant connaissance de cette délibération, j'ai été quelque peu surpris. C'est d'ailleurs pour cela que j'avais quitté la salle pour essayer de joindre au téléphone mon collègue Philippe ROUSSEAU, s'agissant d'une convention passée avec une équipe de recherche de Lille III.

Ce n'est pas par l'objet, auquel que je ne puis que m'associer et dont je ne puis que souligner l'utilité, que j'ai été surpris.

Mais je ne peux que m'interroger sur l'absence, dans une étude de ce type, de toute participation par exemple de l'Observatoire régional de santé publique ou d'autres équipes de recherche qui dépendent de l'Université Droit et Santé de Lille. Car cette convention comporte un certain nombre d'aspects qui dépassent de loin, me semble-t-il, la simple sociologie et la simple enquête. Je n'en retiendrai qu'un : celui relatif aux centres de soins infirmiers, aux pratiques de soins et de prévention, à la manière de mettre en œuvre des actions curatives et/ou préventives par les intervenants en santé... Il me semble que, dans ces domaines là, des médecins pourraient être directement impliqués et en tous cas être associés à cette étude et à cette recherche.

Je m'étais déjà un peu étonné -je me suis alors tu mais comme je prends la parole maintenant, autant le souligner- de remarquer que les Facultés catholiques, lorsqu'elles font un ravalement de façade, obtiennent un taux de subvention, de 33%, cependant que les autres particuliers sont plafonnés à 25%, alors même que le taux initial était de 20% porté à 25%. Je ne vais pas mégoter pour 8%, mais je sursaute en revanche quand je lis « Université catholique » et non pas « Facultés catholiques », simplement parce que la loi républicaine réserve le titre d'Université aux seules Universités publiques. Je peux en faire l'observation aujourd'hui puisqu'ayant cessé mon mandat depuis 29 jours, je retrouve donc subitement la parole...

Pour revenir à mon observation initiale, je comprends d'autant moins l'absence de Lille II dans cette convention que le Docteur SULMAN connaît bien l'Université Droit et Santé de Lille II. Il a donc eu -cela arrive à tout le monde- un oubli, un trou de mémoire lorsqu'il a négocié cette convention.

Sans doute parce que, avant toute chose, il s'agissait d'une enquête sociologique, dont j'ai parfaitement compris l'objet. Mais on ne peut pas cantonner, et il sera le premier de ce point de vue à être de mon avis, les médecins eux-mêmes à un rôle limité de techniciens de santé. Donc, quand on parle de la santé des habitants de Lille-Sud et des pratiques curatives et préventives pour des gens en difficulté, il me semblerait logique d'associer ce corps médical et en particulier les chercheurs dudit corps.

Madame le Maire - Monsieur SAVOYE, je ne suis pas sûre d'avoir tout compris à votre intervention...

Je voulais simplement vous dire qu'il s'agit là d'un accompagnement d'une étude qui nous a été proposée par l'université Charles de Gaulle Lille III et qui nous a paru tout à fait intéressante puisque -c'était un peu l'intervention de Christian DECOCQ tout à l'heure- nous sommes convaincus aujourd'hui qu'une partie de la population dans les quartiers en difficulté n'a pas recours aux droits qui sont les leurs. Je pense par exemple à la Couverture Maladie Universelle, à l'accueil dans les hôpitaux ou dans divers lieux où ils pourraient effectivement réaliser des bilans de santé.

Il ne s'agit pas de monter des projets de réponses, il s'agit, pour des étudiants qui sont en DESS en matière de politique de santé, de faire une analyse qui nous sera tout à fait utile à nous, Ville de Lille, pour connaître la réalité des pratiques vis-à-vis de la santé d'un certain nombre de populations et pour voir quels sont les outils qui manquent actuellement sur le terrain et qui permettraient d'y répondre. Je pense à des outils que Monsieur RICHIR connaît bien comme par exemple de mettre en place une maison médicale comme celle qui va exister à Moulins.

.../...

Donc, il ne s'agit pas là de monter un projet, il s'agit d'analyser, avec des étudiants en sociologie de DESS, c'est-à-dire en Bac+5, auprès de Philippe BATAILLE qui est un spécialiste de ces questions, quelles sont les attitudes, les démarches des personnes qui sont éloignées de leur propre santé, de leur propre corps, par rapport aux droits qui sont les leurs.

Nous ne sommes pas là en train de demander à des étudiants de sociologie de fabriquer des réponses médicales à un problème. Nous essayons, à partir d'un échantillon important de notre ville, de mieux comprendre la situation des personnes qui sont éloignées de la santé alors qu'elles ont des droits pour se faire soigner.

Voilà l'objet de cette étude, c'est pourquoi je comprends mal vos remarques.

M. SAVOYE - Permettez moi une précision supplémentaire.

Je lis votre texte : « d'après des entretiens exploratoires mettre en évidence d'une part les pratiques de santé de la population », c'est ce que vous venez de nous expliquer, « d'autre part, les pratiques de soins et de prévention des intervenants », et je dis que ce volet là relève des médecins et non pas des sociologues.

Madame le Maire - Non...

Monsieur SULMAN.

M. SULMAN - Je vous remercie vraiment parce que c'est le fond du débat.

Vous dites qu'il ne faut pas que les médecins deviennent seulement des techniciens, je peux vous dire qu'il y a environ un mois, j'ai reçu une dame dans mon cabinet qui avait une embolie pulmonaire, qui était toute seule, qui avait laissé son chien chez elle, qui n'avait aucun ami au-dessus ou en dessous, qui n'avait pas de famille, et qu'il fallait hospitaliser d'urgence. Que faisait-on du chien ?...

Voilà le genre de problème auquel on est soumis et que l'on peut rencontrer.

Quand vous parlez des centres de soins infirmiers, sur Lille, il y en a dix, ils ont un rôle technique, c'est-à-dire de faire des soins, des pansements, etc..., mais ils ont un rôle social considérable parce qu'ils rencontrent des gens en grande difficulté, des gens qui sont souvent seuls. Donc, en dehors du travail technique, il y a un très gros travail d'accompagnement.

Ce que je souhaite, c'est qu'on arrive à motiver et à impliquer les centres de soins infirmiers et les médecins libéraux qui sont dans le quartier de Lille-Sud pour qu'ils ne fassent pas seulement leur travail technique. Or, à travers l'enquête, on va rencontrer les médecins et les centres infirmiers et discuter avec eux.

On a mis en place une grille de questions :

Etes-vous concerné par le social ?

Etes-vous concerné par les problèmes qui sont en dehors du soin ?

Donc, il est évident qu'il ne faut pas laisser les médecins en dehors. A partir du moment où les médecins ne s'occuperont plus de prévention, il n'y aura plus de prévention, mais cela on l'a compris, c'est bien clair, puisque la technique ce sont eux qui l'ont. Le problème c'est l'implication, et comment obtenir cette implication ?

.../...

Quand on regarde ce qui se passe au Canada ou dans certains pays anglo-saxons, il y a des réseaux de santé communautaire qui fonctionnent.

En France, car ce n'est pas seulement le problème de Lille, c'est un problème général, ces réseaux ne marchent pas pour des raisons culturelles.

Nous voulons essayer de changer cela et nous donner une méthode. On n'est pas du tout dans le soin puisque ce domaine ne nous concerne pas directement.

Je ne vois pas vraiment où est le sujet, sauf que si on réussissait -ce qui n'est pas évident- à avoir les outils pour mettre en place ce réseau de santé communautaire et à mieux connaître les pratiques de santé pour les gens notamment en précarité, je pense qu'on aurait fait un grand pas pour avancer non seulement dans la ville mais peut-être même ailleurs.

Madame le Maire - Merci, Monsieur SULMAN.

Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Je veux simplement apporter notre soutien à cette délibération, tout à fait intéressante, et rappeler que le concept de santé publique et de santé communautaire est un de ceux qui se prête le mieux au décloisonnement et à la transversalité.

Je ferai aimablement remarquer à notre ami José SAVOYE que l'Observatoire régional de la santé l'a parfaitement compris puisqu'il a confié sa direction, non pas à un médecin, mais à un géographe. Ce qui montre bien à quel point l'Université gagne à s'élargir et à fonctionner dans la transdisciplinarité.

Madame le Maire - Merci pour cette précision intéressante, Monsieur RICHIR.

Qui vote pour la délibération 201 ? Unanimité.

Adopté.

Merci beaucoup.

Madame CAPON, délibération n°252.

Chemise n°27

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjointe au Maire

ECOLES

04/249 - Groupes Scolaires - Réfection des façades au titre des années 2004/2005/2006/2007 - Appels d'offres.

04/250 - Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.

04/251 - Réfection des cours d'écoles au titre des années 2004/2005/2006 - Appels d'offres.

Adoptés.

.../...

04/252 - Restructuration et requalification du groupe scolaire Briand-Buisson, boulevard Eugène Duthoit à Lille - Maîtrise d'œuvre.

Cette délibération me permet de vous expliquer un peu le travail qui a été fait ces dernières années sur la réhabilitation de groupes scolaires importants sur le quartier de Lille-Sud, ces anciens groupes scolaires que nous possédons, composés de deux corps de bâtiments distincts, l'école des filles et l'école des garçons, qui sont un peu désuets du point de vue architectural, grandioses et classiques bien sûr, mais mal adaptés à l'organisation actuelle de l'enseignement qui demande, pour les méthodes pédagogiques nouvelles, une amélioration des conditions de vie dans ces locaux.

La restructuration complète sur Lille-Sud, en tous les cas, va voir un aboutissement d'ici la fin du mandat, j'en suis très satisfaite.

Nous avons déjà passé la réhabilitation du groupe Braque Desrousseaux et de son restaurant Jeanne Godard pour un budget de 2,5 M€ en 2001.

En 2001/2002, a suivi le groupe Malot-Painlevé qui a vu la moitié de ses bâtiments voués à une nouvelle destination puisque la vie scolaire a donné un peu de ses locaux à la vie associative avec en particulier l'installation de l'école de musique qui est très appréciée dans le quartier.

Actuellement, nous sommes sur le groupe Turgot et son restaurant Jean Bart pour un budget de 2,5 M€. Les travaux sont bien lancés.

Enfin, le quatrième groupe est le groupe Briand-Buisson sur lequel nous démarrons une opération lourde avec des moyens techniques et financiers importants pour 2,3 M€.

Bien sûr, nous aurons des partenaires institutionnels, Europe, Etat, Conseil régional, CAF, Politique de la Ville, pour nous aider à financer cette nouvelle opération qui démarre avec une demande de 10% du montant pour 2004.

Cette dernière grosse opération sur ce site important terminera l'ensemble des réhabilitations scolaires du quartier de Lille-Sud, ce dont je suis très heureuse.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Madame CAPON. C'est effectivement un très beau projet.

Je mets la délibération 252 aux voix : unanimité.

Adopté.

Je propose de passer à un dossier de Monsieur Bernard CHARLES

Chemise n°32

Rapporteur : Monsieur CHARLES,
Adjoint au Maire

EMPLOI

04/272 - Fonds Local d'Aide aux Jeunes - Exercice 2004.

04/273 - Opération "Bâti Lille".

Adoptés.

04/274 - Chantiers d'Insertion et de Qualification - Lancement des opérations.

.../...

La délibération 274 qui vous est proposé autorise la Ville à passer des marchés de services, de qualification et d'insertion professionnelle à des opérateurs d'insertion à travers des appels d'offres restreints.

Pourquoi cela ?

Parce que nous avons la volonté que la commande publique, donc la commande de la Ville, puisse favoriser la cohésion sociale de notre ville et pour cela puisse permettre à des hommes et à des femmes qui sont loin de l'emploi de participer à des chantiers qui leur donnent concrètement la possibilité de vivre la réalité du travail, leur fassent vivre ses contraintes, ses règles, et les qualifient.

400.000 € pourront, cette année, être affectés à ces opérations et les personnes qui en bénéficieront auront un accompagnement individuel, j'insiste fortement là-dessus.

Ces personnes sont soit des personnes qui sont engagées dans un parcours du Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi, soit des allocataires du revenu minimum d'insertion, soit des demandeurs d'emploi de longue durée, soit des femmes sans emploi, soit des jeunes de moins de 26 ans sans qualification.

La remise en état des remparts de la porte de Gand, le nettoyage et l'entretien d'espaces publics, le fleurissement de sites sur les quartiers sud de Lille et à Lomme, la manutention de matériel lors de manifestations exceptionnelles et donc de surcharge temporaire des services, l'amélioration physique des lieux d'accueil, voilà quelques exemples, ce sont bien des travaux d'utilité sociale, ce sont bien des services rendus à nos concitoyens et c'est en même temps le chemin, pour certains d'entre eux, pour retrouver la voie de la dignité, de la formation et du travail.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Tout le monde est d'accord sur cette délibération 274 ? (unanimité)

Adopté.

Merci beaucoup.

Monsieur SULMAN souhaite intervenir sur le dossier 267 de Madame FILLEUL.

Chemise n°31

Rapporteur : Madame FILLEUL,
Adjointe au Maire

TOURISME

04/265 - Taxe de Séjour - Augmentation des tarifs.

04/266 - Etude préopérationnelle de tourisme fluvial - Participation de la Ville.

Adoptés.

.../...

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

04/267 - Subvention destinée à l'Association France Palestine Solidarité Nord/Pas-de-Calais - Comité de soutien au peuple palestinien.

M. SULMAN - Madame le Maire, mes chers collègues, il est proposé une subvention de 4.000 € pour l'organisation d'un cycle de conférences afin de -je lis le texte- « éclaircir l'opinion du plus grand nombre sur les événements en Palestine ».

Les organisateurs sont :

La Campagne civile internationale pour la protection du peuple palestinien qui a un discours pour le moins outrancier, voire haineux vis-à-vis des Israéliens ;

La Ligue des Droits de l'Homme dont on sait qu'elle est plutôt déséquilibrée dans un sens ;

Et surtout, l'Union française juive pour la paix, dont je vous indique qu'ils sont trois ou quatre dans le Nord, peut-être cinq, en tout cas très peu nombreux, qu'ils ne représentent qu'eux-mêmes et qu'ils tiennent des propos outranciers et même dangereux puisque, dans un procès récent, ils ont assimilé les Israéliens aux nazis.

Pour éclairer le débat, il faudrait que l'on parle de la Palestine et de sa souffrance, évidemment. Il faudrait également parler d'Israël et de sa souffrance. Ce serait donc un débat sur les événements en Palestine ou sur le conflit israélo-palestinien, ce serait déjà plus équilibré.

Le 22 février, j'étais en Israël où j'accompagnais un groupe. Je suis parti dans le nord puisque j'allais voir le Maire de Safed et ma femme est partie vers Jérusalem, elle était 30 mètres derrière le bus qui a explosé où il y a eu 15 morts. Elle n'en dort toujours pas aujourd'hui. Et ce jour de mon arrivée en Israël, ma belle-fille a perdu un cousin de 18 ans.

Donc, je veux dire qu'il faut équilibrer les choses.

Ces discours que l'on entend sont des discours à sens unique de haine. Ils ne font qu'attiser la haine et développer dans notre pays l'intolérance et les déviations.

L'attaque des jeunes dans les écoles, les insultes, le Rabin a déjà eu quatre agressions. Je remercie d'ailleurs Madame le Maire de lui avoir envoyé une lettre à l'occasion de nouvelles insultes.

L'interdiction dans les écoles de parler de la Shoah, l'interdiction de parler de l'affaire Dreyfus, l'interdiction de parler de beaucoup de choses...

Madame le Maire, vous avez initié les Rencontres Médicales de la Paix. Voilà ce en quoi je crois, voilà l'équilibre, voilà des pas en avant, voilà une rencontre entre les deux peuples qui permet de faire avancer les choses.

Je pense que si on avait des débats avec des gens comme l'ancien Maire de Naplouse, Monsieur SHAKA'A, ou comme mon ami Amal DJALLOUL que j'ai rencontré à la fois en Israël à Herzliya et à Naplouse, et si on avait des débats avec des gens comme Monsieur NITZAN le Maire de Rishon Lezion, alors, effectivement, on ferait des bonnes actions et on ferait avancer les choses.

.../...

La justice, comme on le sait, est un débat contradictoire et pas un débat à sens unique et la démonisation d'Israël seule ne peut que porter le malheur dans les deux peuples.

Il fut un temps où j'avais dit simplement que je ne pensais pas qu'ARAFAT voulait la paix, à ce moment-là, certains ont voulu me mettre au ban de la société et le Maire de Lille et tout le Conseil municipal ont eu une attitude exemplaire.

Je pense que les groupes qui sont là et qui sont subventionnés vont plutôt dans le sens de la fermeture et de l'anathème.

Il faut parler ensemble dans un souci de tolérance et de fraternité pour le bien de ces deux peuples.

Je suis disposé, dans tous les cas, à discuter avec tous les interlocuteurs, à une seule condition : qu'ils aient le respect de l'autre et qu'ils aient le souci de fraternité.

Pour conclure, je pense que ce cycle de conférences n'éclairera pas l'opinion, mais au contraire obscurcira l'horizon.

Merci.

Madame le Maire - Je pense que, vous l'avez d'ailleurs dit, l'action de la Ville de Lille, aussi bien par les Rencontres Médicales de la Paix que dans son action par rapport au conflit israélo-palestinien, a toujours été empreinte du même souci de respect de l'autre et de justice.

Cela nous permet de nous dire parfois des choses qui ne nous font pas plaisir aux uns et aux autres, mais la démocratie, c'est aussi cela, et je crois que c'est tout l'esprit de la subvention apportée à l'association France/Palestine.

Je pense que dans le contexte actuel des derniers événements qui viennent d'arriver en Palestine, on aurait peut-être pu éviter ce débat, aujourd'hui, en Conseil municipal.

Je mets au vote la délibération n°267...

M. RICHIR - Pouvons-nous expliquer notre vote ?

Madame le Maire - Oui, je vous en prie.

M. RICHIR - Sur cette délibération, notre Groupe s'abstiendra. Nous avons approuvé les initiatives récentes, mais nous pensons que dans un contexte douloureux et passionné comme celui qui se vit là bas et quelque part aussi donc parmi nous, il faut privilégier les initiatives qui vont dans le sens de la paix et qui associent l'ensemble des parties, ce que nous avons fait avec les Rencontres Médicales pour la Paix.

J'ai participé, il y a quelques semaines, avec notre collègue Bernard CHARLES, à un remarquable débat avec des représentants des religions juive, musulmane et chrétienne sur un certain nombre de sujets, et je pense qu'il nous faut plutôt privilégier ces démarches.

C'est la raison pour laquelle nous comprenons bien les arguments de notre ami et collègue Charles SULMAN. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

.../...

Madame le Maire - Je voudrais redire, une dernière fois, qu'à chaque fois que la Municipalité a pris des positions, soit pour soutenir l'appel de Genève, soit pour organiser les Rencontres Médicales de la Paix, c'est toujours l'esprit qui a été le nôtre.

Nous sommes dans une démocratie où chacun a le droit de s'exprimer dès lors qu'il n'est pas porteur de haine, d'intolérance, de racisme ou d'antisémitisme. Si c'était le cas, il est bien clair que cette délibération n'aurait pas lieu d'être, mais je ne crois pas que cela soit le cas.

Je crois que nous sommes tous ici, et je pense pouvoir parler au nom de la Majorité comme de l'Opposition, conscients des douleurs plus fortes pour certains que d'autres qu'entraîne aujourd'hui la situation du conflit israélo-palestinien, et c'est aussi respecter les douleurs des uns et des autres que de contribuer à ce que chacun puisse s'exprimer.

C'est donc ce que nous faisons, encore une fois en vérifiant bien que le seul souci des auteurs, aussi bien de cette association que d'autres qui ont pu s'exprimer, est d'essayer d'avancer dans le chemin de la paix.

Je mets donc au vote cette délibération n°267.

Qui vote pour : les membres de la Majorité Municipale à l'exception de Monsieur
SULMAN

Qui s'abstient : le groupe Union pour Lille

Qui vote contre : Monsieur SULMAN

Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

04/268 - Subvention destinée à l'association Aventure Accordéon pour la mise en place d'une semaine de Lille à Leeds.

04/269 - Subvention destinée à l'Union Départementale des Syndicats C.G.T. du Nord pour l'organisation des deuxièmes rencontres européennes de la culture les 11 et 12 juin à Lille.

04/270 - Subvention destinée à l'Ecole Michelet de Lille : échange scolaire avec une école de Leeds.

04/271 - Subvention destinée à l'association Atelier photo pour la mise en place du Festival "Les Transphotographiques".

Adoptés.

Il nous reste à voter sur les chemises 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir confirmer votre accord en levant la main : (unanimité)

Je vous remercie.

.../...

Chemise n°3

Rapporteur : Monsieur DURAND,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

04/275 - Commune Associée de Lomme - Office de Tourisme de Weppes - Subvention exceptionnelle.

04/276 - Commune Associée de Lomme - Installation d'un local d'animation sur le quartier de la Mitterie
- Convention avec la S.L.E. Habitat groupe CMH.

04/277 - Commune Associée de Lomme - Subventions 2004.

04/278 - Commune Associée de Lomme - Subvention à l'association " Exer'danse ".

04/279 - Commune Associée de Lomme - Subventions exceptionnelles aux associations sportives.

04/280 - Commune Associée de Lomme - Subvention exceptionnelle à l'association " Et vous trouvez
ça drôle "

04/281 - Commune Associée de Lomme - Subvention exceptionnelle aux Restaurants du Cœur.

04/282 - Commune Associée de Lomme - Subvention exceptionnelle au Secours Populaire.

04/285 - Commune Associée de Lomme - Rachat par la Commune de la licence IV du café de l'Aviron
6 rue Hégel à Lomme.

04/286 - Commune Associée de Lomme - Subventions pour ravalement de façades.

Adoptés.

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Premier Adjoint

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

04/125 - Programme "Création d'activités" - Association "REUSSIR l'Insertion et l'Emploi" - Opération
"Lance ton business".

04/126 - Représentation de la Ville de Lille au MIPIM (Marché International de la Promotion
Immobilière) - Subvention à l'APIM (Agence pour la Promotion Internationale de Lille Métropole).

04/127 - Technologies de l'Information et de la Communication - Opération EURACITE.

04/128 - Indemnisation et hébergement temporaire des commerçants des halles de Wazemmes pen-
dant les travaux de rénovation.

Adoptés.

.../...

POLITIQUE DE LA VILLE

04/129 - Contrat de Ville - Programmation 2004 - Fonds d'Initiatives Habitants - Subventions.

04/130 - Fonds Social Européen - Adoption - Convention cadre locale relative à la mise en œuvre et à la gestion des crédits du Fonds Social Européen - Convention type d'objectifs et de partenariat avec les bénéficiaires de subventions européennes - Programme d'action FSE (Objectif 2).

Adoptés.

NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

04/131 - Carte de vie quotidienne.

Adopté.

Chemise n°5

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller municipal délégué

COMMERCE

04/132 - Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2003-2006 - Subvention obtenue du fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Réaffectation d'une partie de la subvention aux divers promoteurs d'action.

Adopté.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

04/133 - Relèvement des droits de voirie "commerce" pour l'année 2004.

Adopté.

Chemise n°6

Rapporteur : Madame CARLIER,
Conseillère municipale déléguée

MARCHES DE PLEIN AIR

04/134 - Marché de la Vieille Bourse - Exonération partielle du droit de place suite à la fermeture anticipée de la Vieille Bourse.

04/135 - Mise aux normes européennes des marchés de plein air de la Ville de Lille et de la commune associée d'Hellemmes - Installation et maintenance des bornes d'alimentation électrique.

Adoptés.

.../...

Chemise n°8

Rapporteur : Monsieur BODIOT,
Conseiller municipal délégué

MAISONS DE QUARTIER ET CENTRES SOCIAUX

04/137 - Maison de quartier de Moulins-Est - Attribution d'une subvention au titre de la régularisation du financement de la préfiguration du centre social.

04/138 - Centres sociaux et Maisons de quartier - Avenants aux contrats d'objectifs signés en conformité avec la délibération n° 03/519 du 30 juin 2003 - Attribution d'un second acompte sur la subvention d'animation globale et autorisation de paiement de subventions diverses.

04/139 - Centres sociaux et Maisons de quartier - Signature d'un contrat d'objectifs avec l'association Projet en tant qu'association gestionnaire du Centre social du Faubourg de Béthune - Attribution d'un second acompte sur la subvention d'animation globale et autorisation de paiement de subventions diverses.

Adoptés.

Chemise n°9

Rapporteur : Madame ROUGERIE,
Conseillère municipale déléguée

PROJETS ASSOCIATIFS

04/140 - Projets Associatifs - Subventions aux associations.

Adopté.

Chemise n°11

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL

04/155 - Etat du personnel : Transformation d'un emploi de puéricultrice en emploi de puéricultrice cadre de santé - Direction de la Petite Enfance - Services à la Population.

04/156 - Indemnités pour utilisation d'une langue étrangère.

04/157 - Logement de fonction - Emploi de Directeur de Maison Folie.

Adoptés.

Chemise n°12

Rapporteur : Madame DEMESSINE,
Adjointe au Maire

SPORT

04/158 - Subventions de fonctionnement des associations sportives et de développement de l'animation sociale et sportive des jeunes des quartiers.

04/159 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles d'organisation.

.../...

04/160 - Semaine de Pleine Nature - Cotisation - Admission en recettes de subventions.

04/161 - Salle Doyennette du Palais des Sports Saint-Sauveur dans le quartier du Centre - Réfection du sol sportif - Admission en recettes de la subvention du Conseil Général - Procédure d'appel d'offres.

04/162 - Salle de sports Marcel Bertrand dans le quartier du Centre - Réfection du sol sportif - Avenant.

04/163 - Mercredis sportifs - Stages sportifs - Tarifs 2004.

04/164 - Attribution d'une subvention à l'Association La Deûle - Solde - Année 2004.

04/165 - Associations de majorettes et de twirling - Année 2004 - Attribution d'une première répartition de subventions de fonctionnement.

04/166 - Maîtrise d'œuvre - Complexe Driss Berkani dans le quartier de Lille-Sud - Aménagement d'un terrain de sport et d'ouvrages annexes - Appel d'offres.

Adoptés.

Chemise n°13

Rapporteur : Monsieur QUIQUET,
Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

04/167 - Fourniture des produits de l'agriculture destinée au fonctionnement des services municipaux de Lille, Lomme et Hellemmes - Marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert.

04/168 - Avenant à la convention du 25 novembre 2003 - Animavia.

04/169 - Convention partenariale entre la Ville de Lille et l'association ANIMAVIA - Avenant n° 2 - Attribution de subvention de fonctionnement 2004.

04/170 - Convention entre la Ville de Lille et l'Association pour l'Education à l'Environnement et la Valorisation du Patrimoine.

Adoptés.

Chemise n°15

Rapporteur : Madame POLIAUTRE,
Adjointe au Maire

QUALITE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

04/178 - Agenda 21 Lillois - Parcours "Découverte de la Qualité de l'Air" : convention et subvention à l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA).

04/179 - Agenda 21 - Campagne d'année Alimentation - Demande de subvention au Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais.

.../...

04/180 - Agenda 21 - Participation à la Campagne Européenne pour les achats durables.

Adoptés.

ECLAIRAGE PUBLIC

04/181 - Requalification de l'avenue de Dunkerque - 2ème phase - Convention de groupement de commande entre la Ville de Lille et ses partenaires - Signature.

04/182 - Création et aménagement de la place du quartier de Fives - Plantations, Eclairage Public, Mobilier urbain et bornes électriques - Maîtrise d'ouvrage mandatée.

04/183 - Aménagement de la Plaine Méo - Appel d'offres et consultation pour la fourniture et l'installation de mobilier urbain, la création d'un éclairage public et de plantations.

04/184 - Requalification du boulevard Jean-Baptiste Lebas - Amélioration de l'éclairage public en périphérie - Marché de travaux sur appel d'offres ouvert.

04/185 - Quai de l'Ouest - Réaménagement de voirie et modernisation de l'éclairage public - Marché de travaux sur appel d'offres ouvert.

Adoptés.

Chemise n°16

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE,
Conseillère municipale déléguée

SOLIDARITE INTERNATIONALE

04/186 - Subvention destinée à l'association Communauté Rwandaise de Lille pour l'organisation de la dixième commémoration du génocide au Rwanda, au nom d'un collectif.

04/187 - Subvention destinée à l'Association Cap Humanitaire.

04/188 - Subvention destinée à l'Association Lianes Coopération.

04/189 - Subvention destinée à la Fondation de Lille.

Adoptés.

DROITS DE L'HOMME

04/190 - Droits de l'Homme - Subvention de la Ville à l'association Parcours de Femmes.

Adoptés.

.../...

Chemise n°17

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

04/191 - N.T.I.C. en milieu périscolaire - Association "Maison Régionale X 2000".

04/192 - Contrat Temps Libre - Subventions.

04/193 - Contrat Educatif Local - Subventions.

04/194 - Délégation Enfance - Subventions.

04/195 - Avenant à la convention du 31 décembre 2003 - Association Jeunesse Animation Famille AJAF.

04/196 - Avenants - Association FILOFIL.

04/197 - Convention - ATOUTS SENS.

04/198 - Convention Francas de Lille et Francas du Nord.

04/199 - Adhésion à l'Association Touristique des Cheminots - Chemins de France - Activités péri et extra scolaires - Année 2004.

Adoptés.

Chemise n°19

Rapporteur : Madame STANIEC,
Conseillère municipale déléguée

PERSONNES AGEES

04/202 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes âgées.

Adopté.

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

04/203 - Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

04/204 - Remises gracieuses : titres de recette 25543/03 et 25203/03 en faveur de deux familles lilloises en difficulté.

Adoptés.

.../...

Chemise n°22

Rapporteur : Monsieur PLANCKE,
Conseiller municipal délégué

PATRIMOINE

04/240 - Journées du Patrimoine - Attribution de subventions.

04/241 - Attribution de subvention à l'Association des Amis de l'Eglise Saint-André Vieux-Lille.

Adoptés.

Chemise n°23

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Madame PHEULPIN-COQUEL
Conseillère municipale déléguée

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE

04/242 - Bibliothèque Municipale - Convention entre les Villes de Lille et de Bruxelles en vue de la coopération de leurs réseaux de bibliothèques municipales.

04/243 - Bibliothèque Municipale - Exposition "Regards sur la reliure" - Demande de subvention auprès de l'Etat, Lille 2004.

Adoptés.

Chemise n°24

Rapporteur : Madame GLEIZER,
Conseillère municipale déléguée

ECOLE PROFESSIONNELLE D'ARTS DRAMATIQUE

04/244 - Participation de la Ville à l'Ecole professionnelle d'art dramatique du Nord/Pas-de-Calais - Charges diverses.

Adopté.

Chemise n°25

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Monsieur LENGLET
Adjoint au Maire

COLLEGES, LYCEES, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

04/245 - Collège Madame de Staël - Organisation d'un séjour en Bourgogne et à Reims les 17 et 18 juin 2004 - Demande de subvention exceptionnelle.

Adopté.

.../...

Chemise n°26

Rapporteur : Madame BOCQUET,
Adjointe au Maire

PETITE ENFANCE - P.M.I.
POUPONNIERE ET CRECHES

04/247 - Contrat Enfance - Subventions 2004 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnières municipales.

Adopté.

04/248 - Pouponnière Municipale LINO VENTURA, rue des Meuniers - Evolution vers une Pouponnière Médico-Sociale - Subvention à l'association " La Sauvegarde du Nord " A.D.N.S.E.A.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

Chemise n°28

Rapporteur : Monsieur ORIOL,
Conseiller municipal délégué

RESTAURATION SCOLAIRE

04/253 - Services municipaux de restauration scolaire de Lille - Barème des ressources et grille des participations familiales pour les enfants fréquentant des structures associatives.

04/254 - Mise en conformité des cuisines satellites - Programmation 2004/2005/2006 - Appels d'offres.

04/255 - Restructuration de la restauration scolaire - Achat d'un véhicule de livraison - Appel d'offres.

Adoptés.

Chemise n°29

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,
Adjoint au Maire

FETES

04/256 - Comité des Fêtes et d'Entraide aux Aînés Long-Pot Fives Lille - Subvention de fonctionnement.

04/257 - Association Départementale des Combattants, Prisonniers de Guerre et des Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc et Théâtre des Opérations Extérieures du Nord - Section de Fives St Maurice Pellevoisin - Subvention de fonctionnement.

Adoptés.

.../...

Chemise n°30

Rapporteur : Monsieur VICOT,
Adjoint au Maire

POLICE

04/258 - Police Municipale - Fourrière - Enlèvement d'un véhicule automobile - Demande de remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage.

04/259 - Police Municipale - Fourrière - Enlèvement d'un véhicule automobile - Demande de remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage.

04/260 - Police Municipale - Fourrière - Enlèvement d'un véhicule automobile - Demande de remise gracieuse des frais d'enlèvement.

04/261 - Police Municipale - Fourrière - Enlèvement d'un véhicule automobile - Demande de remise gracieuse des frais d'expertise et de destruction.

04/262 - Police Municipale - Aménagement du Poste de Police de Lille-Sud - Passation d'un avenant n° 2 à l'appel d'offres - Lot 3 : menuiseries extérieures-serrureries - Lot 4 : menuiseries bois - Lot 8 : électricité-chauffage.

Adoptés.

STATIONNEMENT ET TAXIS

04/263 - Modification du nom du parc de stationnement "Peuple Belge" en parc de stationnement "Vieux Lille".

04/264 - Avenant aux conventions pour la réalisation et l'exploitation des parcs de stationnement de la Place du Général de Gaulle et de la Place Louise de Bettignies.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

Je vous souhaite une bonne soirée et à très bientôt.

(Séance levée à 19 h 30).